

Ainsi des sécheresses et des pluies se succèdent tour-à-tour. Certains cours d'eau, secs pendant neuf mois, le reste de l'année inonderont les rivages. Sur beaucoup de canaux et de rivières, encombrées d'ailleurs de graviers mouvans, les bateaux attendent tristement quelques jours de soleil qui réduisent la hauteur des eaux, ou quelque grande pluie qui l'élève.

Citons encore des faits pour prouver l'influence contraire du reboisement et du repeuplement des forêts. M. de Raguse rapporte dans ses voyages qu'un déboisement général avait privé de toute pluie la Haute-Egypte et une partie de la Basse et diminué les eaux du Nil; mais que la plantation de 20 millions de pieds d'arbres au-dessous du Caire vient de rendre à cette ville 30 ou 40 jours de pluie par année. M. Raoul-Rochette raconte que les célèbres cours d'eau de la Grèce, tant de fois dévastées, ne sont plus que d'infimes ruisseaux. En somme, les expériences de MM. Moreau de Jonnés et Boussingault, pratiquées dans des lacs sans issue, jauges naturelles des eaux, attestent leur décroissance dans les lieux déboisés, et font soupçonner même leur baisse générale sur la surface du globe. au bénéfice des glaciers qui s'étendent, comme Rauch le démontre.

Que devient alors l'agriculture? Des grêles, périodiques, pour ainsi dire, frappent certains pays tous les deux ou trois ans; les vents et les tempêtes déracinent les arbres, renversent les habitations, et font périr, parfois pour plusieurs années, des cultures entières. La racine des plantes souffre ou meurt dans ce sol tantôt noyé, tantôt profondément desséché, dans ce sol qui demanderait en proportion plus constante de l'humidité, de la chaleur et du calme, et qui, loin d'offrir la peau souple et fraîche de l'état de santé, présente alternativement la peau sèche ou humide, chaude ou frissonnante de la fièvre.

Le laboureur et le jardinier sèment au hasard leurs semis, seront-ils tardifs ou précoces? ils l'ignorent. Les prairies naturelles, cette première base de l'agriculture, deviennent de plus en plus rares, les récoltes plus incertaines et irrégulières, quand un juste équilibre des météores procurerait peut-être deux ou trois récoltes. Dans plusieurs contrées du Midi, l'orange, l'olivier, le mûrier et la vigne elle-même se retirent graduellement. La terre végétale partout diminue, entraînée en partie dans les vallons où elle nuit, acquiert d'épaisseur, en partie au fond des mers où elle se trouve complètement perdue, et la meilleure culture ne peut réparer l'épuisement progressif du sol.

Mais que dire de l'Espagne desséchée par les

déboisemens, des brûlans déserts de l'Afrique privés de forêts et de sources, des déserts sablonneux de l'Arabie et de la Lybie qui doit encore à quelques groupes d'arbres de rares oasis, et de ces contrées asiatiques, riant berceau du vieux monde, que la civilisation dut abandonner après avoir détruit leur fertilité première?

Enfin, quelle féconde et multiple influence les forêts n'exercent-elles pas sur l'hygiène? Sagement réparties, elles tempéraient les brusques alternatives de froid et de chaud, si nuisibles à l'homme et aux animaux; elles distillaient en oxygène et en balsamiques émanations l'acide carbonique et les gaz impurs qu'elles aspirent, et neutralisaient ainsi les miasmes pestilentiels. Les anciens peuples eux-mêmes connaissaient ces avantages. Consultez la tradition romaine: le bois sacré, *lucus*, passait pour garantir la salubrité de la ville. De nos jours aussi, l'on voit près des Marais-Pontins un village protégé par des forêts contre les fièvres mortelles qu'ils exhalent.

Les arbres offraient encore une nourriture à l'homme et aux animaux domestiques, un abri pour le poisson au bord des rivières et sur les côtes de la mer, un refuge pour le gibier, et par lui le moyen naturel de destruction des insectes et des quadrupèdes nuisibles; ils exerçaient sur l'homme qui les avait plantés de chères et mystérieuses attractions, récréaient ou ennoblissaient le moindre paysage.

En un mot, la terre semblable à ce personnage de l'histoire sainte dont la force résidait dans les cheveux, a perdu sa puissance végétative en perdant sa belle et féconde chevelure.

AVIS.

Etude de M^e GIUDICELLI, Danese, notaire, maison Filippini, quartier Castellace, Corte.

A VENDRE par licitation, en un lot, entre majeur et mineurs, devant M^e Giudicelli Danese, notaire à Corte à cet effet commis par jugement du tribunal civil de Corte.

De tout l'enclos au lieu dit *Porette*, composé de quatre-vingt-dix ares et quarante centiares, ayant son entrée par le chemin qui descend par le terrain communal dit *Porette*, aboutissant d'un côté avec vigne de MM. les frères Montera, au nord avec chemin public, au couchant avec enclos d'André Gioli, et au dessous avec enclos des frères Montera.

Cet immeuble dépendant de la succession du feu sieur François-Antoine-Ignace Arrighi de Casa-

nova, de son vivant chevalier de l'ordre royal de St Louis, et chef de bataillon en retraite, domicilié à Corte, dont la vente a été ordonnée par jugement du tribunal susdit, en date du dix décembre 1840 et elle aura lieu devant M^e Giudicelli Danese, notaire à ce commis. On peut s'adresser pour les renseignements dans l'étude du dit notaire qui a le cahier des charges.

La première adjudication aura lieu le dix du mois de mai prochain, devant le notaire susdigné, sur la mise à prix de deux mille fr. ci 2000.

Corte, le vingt-six mars mil huit cent quarante-un.

DANESI GIUDICELLI, Notaire.

L'ESPÉRANCE,

Journal Religieux, Politique et Littéraire, Paraissant DEUX FOIS par semaine.

BUREAU, rue Bassa-de-Rompert, 62, PARIS.

Prix: Un an, 19 fr. — Six mois, 10 fr. — Trois mois, 5 fr. 50 c.

En entrant dans sa troisième année, L'ESPÉRANCE a doublé le nombre de ses Numéros, en augmentant légèrement son prix. Elle paraît donc deux fois par semaine, depuis le 1^{er} janvier 1841. Cette nouvelle périodicité, qui la met à cet égard sur le même pied que la plupart des journaux de département, lui garantit l'avantage immense sur ceux-ci de donner des nouvelles plus fraîches, puisqu'elle s'imprime et se rédige à Paris. L'ESPÉRANCE renferme toutes les nouvelles politiques qui se trouvent dans les journaux quotidiens, et ne supprime que les longueurs, les remplissages et les annonces-monstres qui couvrent les pages de ceux-ci.

Chez Fabiani frères:

CARTE DE LA CORSE, Grand format. 2 fr. 50 c.

ASSORTIMENT DE CARTES GÉOGRAPHIQUES

Le Gérant N. TARTAROLI.

BASTIA. — IMPRIMERIE FABIANI.

TRENTE VOLUMES,

Y compris les 5 volumes de JOURNAL DES COURS, ont déjà paru; le 3^e est sous presse. — L'OUVRAGE SERA ACHEVÉ dans le cours de l'année.

LE REPERTOIRE

qui en sera le complément, offrira l'ensemble le plus complet de l'histoire du droit, de la législation, de la doctrine et de la jurisprudence pendant les 50 dernières années.

PUBLIÉ PAR F. F. PATRIS, Propriétaire du Journal, RUE DES GRANDS-AUGUSTIERS, 7.

JOURNAL DU PALAIS,

RECUEIL LE PLUS COMPLET

DE LA JURISPRUDENCE FRANÇAISE,

3^e ÉDITION, 1791 A 1840 INCLUSIVEMENT, 32 VOL. GRAND IN-8^o,

PAR M. LEDRU-ROLLIN,

DOCTEUR EN DROIT, AVOCAT À LA COUR DE CASSATION ET AUX CONSEILS DU ROI.

A PARTIR DE 1837, LA JURISPRUDENCE COURANTE paraît mensuellement et forme deux volumes par an. — Elle est publiée.

Le JOURNAL DU PALAIS contient, dans ses vingt-deux premiers volumes, plus de 21,000 arrêts inédits, qu'on chercherait vainement dans les recueils le plus en crédit; il cite, résume ou discute l'opinion de 600 auteurs.

Le prix de l'ouvrage (1791 à 1840 inclusivement), format des *Classiques de l'étranger*, est de 375 francs. — Le TOME XXI se compose de CENT CINQ FEUILLES (1,680 pages), au lieu de QUARANTE-CINQ FEUILLES (720 pages) PRODIGES PAR LE PROSPECTUS. — Le XXII^e volume, qui vient de paraître, et qui atteint 1830, a encore 1,600 pages, c'est-à-dire 100 feuilles. L'éditeur donne donc en deux tomes la valeur de QUATRE VOLUMES ET DEMI sans que le prix soit augmenté. — Le TOME XXIII est sous presse.

Le JOURNAL DU PALAIS est le SEUL RECUEIL qui donne à ses abonnés la JURISPRUDENCE ADMINISTRATIVE, avec une pagination séparée. — Cette publication distincte, au lieu de confondre des éléments hétérogènes, comme le font d'autres recueils, présente le grand avantage de grouper les décisions de chaque juridiction et de faciliter les recherches.

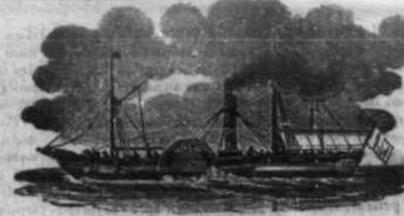
Le JOURNAL DU PALAIS est encore le SEUL qui donne la JURISPRUDENCE BELGE et la JURISPRUDENCE PIÉMONTAISE, ce qui permet une comparaison fructueuse pour tous.

ON S'ABONNE A BASTIA

AU BUREAU DU JOURNAL

A PARIS

À l'Office-Correspondance d'AUGUSTE DE VIGNY et Comp. Place de la Bourse N^o 5, où l'on reçoit les annonces pour l'Insulaire Français.



L'Insulaire Français,

JOURNAL POLITIQUE ET LITTÉRAIRE.

PRIX D'ABONNEMENT

POUR LA CORSE.

Table with 2 columns: Duration (POUR 2 ANS, SIX MOIS, TROIS MOIS, LE CONTINENT, L'ÉTRANGER) and Price (16 fr., 8 fr., 4 fr., 20 fr., 24 fr.).

Prix d'insertion, 40 c. la ligne.

BASTIA.

Si les injures étaient des raisons suffisantes, pour autoriser un journal à en refuser l'insertion dans ses colonnes, nous serions certes, plus qu'en droit de repousser ce qu'il plaît à M. Conti d'appeler une réclamation. Mais les injures ne détruisent point les faits, et il ne valait vraiment pas la peine de se donner tant d'esprit qu'on a mis dans sa réclamation M. Conti, pour se trainer à la suite des libellistes du plus mauvais goût. Nous transcrivons donc textuellement sa lettre sans imiter son exemple; mais nous examinerons les personnalités dont son amour-propre d'auteur nous a gratifiés si mal à propos. M. Conti, nous sommes fâchés de le dire, n'a pas plus compris notre article du 17 avril, que celui de l'année dernière. Il n'y a vu, lui, que la critique littéraire de sa pétition aux chambres. Soit. Sans ce rapport, qu'on que nous n'ayons jamais aspiré à faire autorité en matière littéraire, nous souhaitons sincèrement que les journaux de la capitale trouvent le second travail de M. Conti, aussi remarquable que le premier. En cela nous n'aurons qu'à féliciter la Corse de compter un beau talent de plus dans son sein. Mais cela, n'en déplaît à M. le président de comité réformiste, ne nous empêchera pas de combattre ses principes, et de trouver, pour le moins singulier, que le gouvernement accorde à ses adversaires des faveurs aussi signalées que celles dont il vient d'être l'objet.

Quand on se produit ouvertement comme l'organe des masses, faudrait-il encore garder la mesure et la dignité qu'une aussi haute position impose toujours à celui qui s'en empare; d'où il suit que, puisque M. Conti voulait défendre son travail, il ne fallait point réduire une grande question de principe, aux proportions mesquines d'un individualisme, qui va même jusqu'à éraimer qu'on le nomme. De quoi se plaint-il en effet M. Conti? De ce que nous sommes descendus à des personnalités, dit-il. Et en quoi consistent-elles ces personnalités? Vous m'avez nommé, répond M. Conti. Eh! mon Dieu, oui, nous avons eu le malheur de rapporter un article du Journal du Peuple, où votre nom se trouvait couché en toutes lettres, voilà tout. Était-ce un motif de montrer tant de dépit et d'emportement? Qu'on relise notre article du 17 avril et nous défions l'esprit le plus subtil, la plus chatouilleuse des vanités, d'y trouver un seul indice d'une injure, d'un mot offensant, pouvant donner lieu à une

réclamation fondée: à moins que M. Conti n'ait considéré comme indignes de son patriotisme de s'intéresser à l'allusion aux grands noms de Catons et d'Aristides, lesquels, d'ailleurs, s'appliquaient aussi bien à lui qu'à tous les membres du comité réformiste désignés par le Journal du Peuple, et au milliers de signataires de la fameuse pétition indistinctement.

En quoi donc, encore une fois, avons nous péché pour nous attirer la grande colère de M. Conti? Nous avons dit, d'après le Journal du Peuple, que M. Conti était réformiste. — Il en convient. Nous avons dit, que le gouvernement était mal servi, que le président du comité réformiste d'Alajaccio avait sollicité et obtenu une faveur. — M. Conti, veut bien nous apprendre lui-même, que cette faveur octroyée consistait en un brevet d'imprimeur plus tard que le gouvernement a été bien servi, ou le sera mieux à l'avenir. Nous avons dit, que les grâces du pouvoir tombaient comme par enchantement sur les PARTIS qui voulaient parer sa destruction. — Avec une modestie dont nous admirons la candeur, et une générosité qui l'honore, M. Conti se constitue, de son propre aveu, le défenseur de tous les partis: bonapartistes, républicains, légitimistes, voire même ministériels, et s'écrie avec douleur, que nous lui faisons un crime des faveurs qui l'accablent: résumant ainsi sur sa personne tous les principes, et faisant à lui seul, un magnifique faisceau des nombreux drapeaux que nous avions vus déployés dans les rangs de la coalition. Et si par malheur il nous arrive, à nous, hommes dévoués à la révolution de juillet, de déployer les aberraations du pouvoir issu de cette révolution; si nous osons proférer une plainte, un seul regret de voir nos amis en butte à la calomnie, frappés dans leurs intérêts, dans leurs affections les plus chères, ou nous dit, que nous déchirons d'honnêtes citoyens, que nous sommes seuls à nous plaindre de l'ostentatisme, et on qualifie de sensibilité subventionnée, notre douleur. De telle manière que nous serions, à la fois, hostiles au pouvoir, et subventionnés sur les fonds secrets. Voilà comment, et avec quel urbanité de langage, raisonne M. Conti.

Ah! Monsieur, comme vous le dites fort justement, nous ne sommes certainement pas ni vous, ni nous, des Catons; pas plus que vous, non plus nous n'ayons encore déchiré nos entrailles aux dernières heures de la liberté. Hélas! nous reconnaissions volontiers l'humilité de notre position pour aspirer à cette haute destinée; mais nous permettez vous de penser que, les

hommes de l'Insulaire, ont sur vous l'avantage d'être restés fidèles à leur conviction, et d'avoir usé une partie de leur vie à la défense des intérêts du pays et de leurs amis? C'est peu comme vous voyez, mais c'est quelque chose. En pourrions-nous être autant ces fiers radicaux de qui sans qui ne veulent pas déjoindre leur cause de celle du ministère, et qui savent obtenir des brevets d'imprimeur en lettres, en pétitionnant pour la réforme?

Après tout, nous ne trouvons pas le moins du monde mauvais, ainsi que le prétend M. Conti, qu'il ait sollicité un brevet pareil. Nous ne lui faisons point non plus, le droit de publier ses pensées tout à son aise; nous allons même jusqu'à lui accorder assez d'indépendance d'esprit, assez d'élevation dans l'âme, pour croire qu'il n'aura de ce droit d'une manière utile au pays. Mais que penserait-il, si dès ce moment, quelque mauvais plaisant s'avisa de supposer, que le journal dont il poursuit la fondation, était l'œuvre de la même bourse qui subventionnait naguère le Capitole et tout d'autres feuilles? Ce serait là une abominable calomnie, sans doute; c'est cepeudant ce que vient de faire M. Conti à notre égard. De pareilles accusations devraient une bonne fois être bannies de toute polémique franchement dirigée dans l'intérêt du pays; mais à en juger par les promesses de M. Conti, le pays doit s'attendre à toute autre chose, qu'à se jouer innocemment avec les armes de l'esprit, si jamais un jour il venait à marcher dans les grandes voies de l'intelligence que se propose de lui faire suivre M. le président du comité réformiste.

M. Conti, qui ne connaît point notre nom, prétend du moins avoir dit notre fait. Nous serait-il permis de lui conter, en peu de mots, ce que nous croyons, nous, être le sien, et d'expliquer ainsi la cause de son irritation? N'est-il pas vrai, que M. Conti, visait à la députation du 1^{er} arrondissement, a été fortement contrarié de notre indiscretion? Car enfin, sans être obligés de pénétrer davantage le secret de ses relations avec les ministres ses amis, auprès desquels, par parenthèse, il pourrait si utilement s'employer pour nous faire avoir la croix de honneur, à la fête du Roi; il est tout naturel de supposer, qu'il faut avoir entamé ces relations d'un citoyen bien timoré, pour en retirer le bénéfice d'un brevet d'imprimeur, se trouvant la tête d'un comité réformiste. Or, comme on le voit, de pareilles concessions ont le prix de transactions plus ou moins honorables avec les intermédiaires, sont presque toujours suspectes aux partis dont on a la direction. De lors, il

SAMEDI 13 MAI 1841.

Ce Journal paraît tous les Samedis.

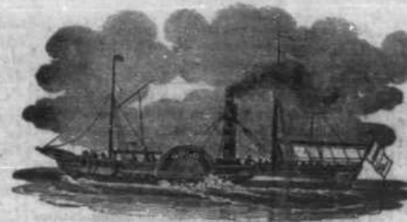
HUITIÈME ANNÉE, N° 20.

ON S'ABONNE A BASTIA

AU BUREAU DU JOURNAL

A PARIS

A l'Office-Correspondance d'AUGUSTE DE VIENNY et Comp. Place de la Bourse N° 5, où l'on reçoit les annonces pour l'Insulaire Français.



PRIX D'ABONNEMENT

POUR LA CORSE.

POUR UN AN 16 fr.
POUR SIX MOIS 8
POUR TROIS MOIS 4
POUR LE CONTINENT 20
POUR L'ÉTRANGER 24

Prix d'insertion, 40 c. la ligne.

L'Insulaire Français,

JOURNAL POLITIQUE ET LITTÉRAIRE.

BASTIA.

DU COLLÈGE DE BASTIA.

La chambre des députés, à l'heure où nous écrivons, a sans doute achevé de voter le budget des dépenses pour l'année 1842. Comme le collège de la ville de Bastia figure d'une manière éventuelle dans la partie afférente à l'instruction publique, nous croyons devoir reproduire ici la partie du rapport de M. Lacave-Laplagne, dans lequel il fait connaître les intentions du ministre relative-

ment à l'ouverture de deux nouveaux collèges royaux, à dater du 1er janvier 1842. Voici comment s'est exprimé M. le rapporteur :
Le crédit, proposé par M. le ministre de l'instruction publique, dépasse celui de 1841, de 40,500 fr. pour création de deux collèges royaux, et une réduction de 20,000 fr. dans le chiffre des remises sur les rétributions et sur le droit annuel.

La commission a adopté pleinement les principes exposés dans le rapport précédent sur l'utilité d'étendre le nombre des collèges royaux.... un grand nombre de villes se disputent les collèges à établir. Celles que le ministre nous a indiquées comme devant être le plus immédiatement en mesure de satisfaire aux conditions exigées sont : Alençon, Maçon, La Rochelle, Saintes et Bastia. Pour cette dernière il a déjà été rendu une ordonnance qui érige le collège communal en collège royal; mais l'organisation a été suspendue jusqu'à ce que la ville ait tenu les engagements qu'elle a souscrits. Le ministre a décidé que les fonds votés en 1842 profiteront à celles de ces villes qui auront le plus promptement rempli les conditions que l'administration exige toujours en pareil cas.

On le voit, l'ouverture de deux collèges royaux pour 1842 est en quelque sorte mise au concours entre les cinq villes, Alençon, Maçon, La Ro-

chelle, Saintes et Bastia. Il est bien évident que cette double faveur ne sera accordée qu'aux deux villes qui rempliront le plutôt les conditions imposées et acceptées. Ce doit donc être pour Bastia un motif de plus d'accélérer les travaux du collège; et pour cela il serait nécessaire de recruter soit à Livourne soit ailleurs des ouvriers plus nombreux que ceux qui sont en ce moment employés aux travaux. On le voit, il ne suffit pas d'arriver, mais il faut arriver vite; et il ya pour la ville de Bastia un double avantage à arriver vite: d'abord elle aurait, dès le mois de janvier prochain, son collège royal, si on presse avec énergie les travaux, ensuite cette ouverture produirait à la ville une forte économie sur le traitement des fonctionnaires du collège actuel. Mais il ne faut pas perdre de vue qu'il faut non seulement que les bâtiments soient achevés, mais qu'ils soient encore garnis du mobilier suffisant: pourquoi donc ne pas s'occuper dès aujourd'hui des formalités relatives à la confection de ce mobilier? Enfin, nous le répétons, les fonds sont votés pour l'ouverture de deux collèges royaux à dater du 1er janvier 1842, mais cinq villes sont sur les rangs et ce sont les deux qui seront le plutôt en état qui en profiteront. Les trois autres pourraient bien être renvoyées à l'année 1843. Qu'on se tienne donc pour averti.

Depuis quelques années on s'occupe en France de l'importante question de savoir s'il ne conviendrait pas de diminuer la taxe si considérable des lettres et si, en cas de diminution, l'augmentation certaine dans le nombre des lettres, ne compenserait pas, et au delà, le déficit apparent, au premier abord, que causerait peut-être dans le commencement la réduction de la taxe. C'est un principe admis aujourd'hui en économie politique que moins les taxes sur les objets de première nécessité sont élevées, plus la consommation s'augmente et plus aussi les avantages du Trésor sont assurés. Pourquoi n'en serait-il pas

de même pour la taxe des lettres? L'Angleterre a fait ou plutôt fait cette expérience en ce moment et les résultats obtenus jusqu'ici font espérer que, dans un avenir prochain, l'équilibre entre les recettes du passé et celles du présent pour la poste sera bientôt rétabli. Ainsi, en 1830 le nombre des lettres en circulation dans la Grande-Bretagne n'était que de 60,000. En 1841, troisième année de l'essai dont nous parlons, ce chiffre doit s'élever à la somme de 161 millions, d'après l'élevation qu'il a atteinte en 1840. Il est vrai de dire que le 2e semestre de 1840 a présenté une diminution de 13,525,000 sur celui de 1838, mais nul doute que quand de nouvelles habitudes auront été prises, le nombre des lettres ne couvre ce déficit. En France, toutefois, on s'est retranché sur l'expérience qui se fait en ce moment en Angleterre. Nous concevons cette sage réserve; mais ne pourrait-on pas, ainsi que le propose M. Audiffret, pair de France dans un savant ouvrage qu'il vient de publier, tenter aussi quelques expériences en France? Qui s'opposerait, par exemple, ainsi que le dit le savant financier, qu'on ne fit cette expérience pour la Corse et Alger, qui sont dans des situations tout exceptionnelles et qui ne pourraient entraîner une bien grande perte pour le Trésor? A part ce que cette expérience pourrait présenter de décisif, elle aurait encore un autre avantage, c'est qu'elle activerait les communications, entre la France et la Corse et c'est de rapports fréquents avec le continent français qu'a surtout besoin la Corse pour réaliser toutes les espérances légitimes qu'elle peut présenter. Dans la proposition de M. Audiffret, il y aurait donc double gain et cette proposition devrait au moins appeler l'attention de qui de droit.

Le bateau à vapeur le Maréchal Sebastiani de la compagnie Valéry, est arrivé mercredi dans notre port; il complète avec les deux bateaux que cette compagnie a fait construire à Nantes. Les rela-

Deux professeurs de sciences et un professeur de lettres seront chargés de l'enseignement.

Les élèves auront, par semaine, onze classes de deux heures chacune, savoir: huit classes pour les sciences, et trois classes pour les lettres (langue latine, langue française, histoire et géographie, éléments de littérature française). Ils auront de plus, tous les jours, une leçon de dessin.

Pour être admis au cours préparatoire il faut n'avoir pas atteint ou sa quatorzième, ou sa dix-huitième année, suivant la spécialité que l'on a en vue; à moins que l'on ait acquis des connaissances proportionnées à la différence qui existerait en plus entre l'âge indiqué et l'âge réel.

Tout candidat devra prouver qu'il possède les connaissances premières indispensables pour suivre le cours: il devra, par sa bonne conduite, son travail et son assiduité, offrir des garanties de succès.

S'il sort d'un établissement d'instruction publique il devra produire un certificat attestant sa moralité.

Tout élève admis au cours préparatoire, si ses parents ne demeurent pas à Bastia, devra être confié à un correspondant saisi de pouvoirs spéciaux émanés des parents mêmes, qui le surveillera et en répondra auprès du proviseur.

Tous les jours, de huit à dix heures, le matin, de deux à quatre, l'après midi, le proviseur, dans son cabinet, au collège, reçoit les inscriptions des élèves qui désirent suivre le cours préparatoire.

Bastia, le 30 avril 1841.

Le Proviseur, A. UBERTIN.

Vu et approuvé: Le Recteur de l'Académie, P. HUART.

Lorsqu'une institution se fonde, il est à propos d'en apprécier la nature et l'importance, de manière à la préserver des suppositions erronées, de quelque source qu'elles proviennent.

La fondation, au collège de Bastia, d'un cours préparatoire aux écoles navale, forestière, de St-Cyr, fondation approuvée par M. le ministre de l'instruction publique, en conseil royal, sur la proposition de M. le recteur de l'Académie de la Corse; et d'après la présentation motivée de M. le proviseur du collège royal de Bastia, est un de ces faits dont l'importance doit grandir avec les avantages qui en découlent: il n'a besoin que d'être apprécié dignement par le pays: il convient dès lors de l'envisager et sous son rapport immédiat, et sous le rapport des ressources qu'il ménage, ressources même étrangères aux spécialités qui lui sont propres.

Nul doute, ainsi que cela a été exposé à M. le ministre, dans le travail qui lui a été soumis, que les éléments de succès ne soient ici fournis sur la nature même du pays.

Par sa configuration, ses ressources locales, le caractère de sa population, la Corse réclamait la triple institution dont elle est dotée aujourd'hui. En effet, baignée, dans tout son pourtour, par la mer; couverte de magnifiques forêts qui n'ont jamais été exploitées; habitée par une population dont l'énergie est incontestée, la Corse doit sourire à un établissement qui lui donnera la possibilité d'utiliser tout à la fois ses ressources matérielles et ses dispositions militaires: elle le doit d'autant plus que sa proximité de l'Italie, que son voisinage d'elles, assises, comme elle, au sein de la Méditerranée, lui assurent, avec un supplément d'activité commerciale, un rôle digne d'elle-même et digne de la France.

Le cours préparatoire conduira 1° à chacune des trois écoles indiquées précédemment; 2° il offrira, dans un enseignement solide et varié aux élèves auxquels leur goût ou des obstacles ne

permettraient pas d'entrer dans l'une de ces trois carrières, l'avantage de pouvoir aspirer à presque toutes nos administrations civiles et militaires; de se placer honorablement dans toutes les positions que les arts et l'industrie présentent, de nos jours, au jeune homme intelligent et laborieux.

Considéré sous ce double point de vue la fondation du cours préparatoire est un véritable bienfait pour la Corse. Ajoutez que si, par suite de dispositions particulières, d'un travail soutenu quelques élèves offrent des succès distingués, ils seront préparés pour l'école royale polytechnique; car le travail, qui va s'organiser, doit conduire jusque-là ceux d'entre eux qui pourront y prétendre.

Il s'agit donc, dans la fondation du cours préparatoire, d'un enseignement qui doit comprendre toutes nos écoles spéciales, toutes nos administrations pour ainsi dire, et toutes les positions sociales que recommandent les arts et l'industrie.

On se tromperait grandement si l'on supposait que de si grands avantages pussent être obtenus autrement que par le travail et l'intelligence. Pour être digne de la pensée créatrice, pour être digne de l'avenir qui lui est réservé, la nouvelle école ne recevra que des jeunes gens offrant des garanties suffisantes. Nous ne voulons pas flatter le pays; nous voulons lui être utiles, par conséquent nous voulons être vrais. Nul ne sera admis au cours préparatoire s'il n'offre assiduité, travail, intelligence.

Pour mieux faire ressortir l'importance de ce cours il suffira de dire que, dans son organisation, il offre quelque chose d'exceptionnel, et d'après le règlement des études en général, et d'après l'institution qui, dans les collèges royaux, conduisent à nos écoles spéciales; qu'il est enfin un nouveau témoignage de bienveillance donné à ce département par M. le ministre de l'instruction publique.

Bastia, le 30 avril 1841.

Le Proviseur du Collège Royal de Bastia, A. UBERTIN.

Vu et approuvé: Le Recteur de l'Académie, P. HUART.

A Monsieur le Rédacteur de l'Insulaire Français: Monsieur le Rédacteur,

J'ose recourir à votre obligeance pour vous prier de vouloir bien insérer, dans le prochain N° de votre estimable journal, la lettre suivante à laquelle il m'importe de donner de la publicité. Agréez etc.

NOEL GUATELLA.

A Monsieur le Rédacteur du Journal de la Corse: Monsieur le Rédacteur,

Je lis dans votre numéro de 21 du courant que le sieur Denoboli et les frères Zevaco viennent de faire construire à Ajaccio un navire de 200 tonneaux dont les personnes de l'art admirent la solidité et l'élégance et qui sera lancé le 1er mai prochain, jour de la fête du Roi.

Je crois devoir vous dire, Monsieur le Rédacteur, que ce beau navire, admiré à Ajaccio et le plus grand qui y ait été fait jusqu'ici, a été construit presque entièrement par moi, constructeur de la ville de Bastia. Vous serez étonné, d'ailleurs, d'apprendre que les propriétaires, qui ont tant sujet d'être satisfaits de ce navire, sont encore en retard envers moi pour ce qui m'est dû et m'ont contraint de leur faire un procès qui se trouve pendant devant la Cour royale. Vous ne serez pas moins étonné de savoir aussi qu'un sieur Vignoli d'Ajaccio, qui n'est pas homme de bien, a déclaré dans son rapport que ce navire

avait reçu, de ma part, un mauvais principe de construction. Il est vrai que son rapport a été annulé par la Cour.

Je vous prie, Monsieur le Rédacteur, et j'attends de votre impartialité de vouloir bien insérer dans votre prochain numéro ma lettre actuelle qui doit faire connaître quel est celui qui a mis sur le chantier ce navire [du nom] la Ville d'Ajaccio, dont la construction est admise par les hommes de l'art. Agréez, etc.

NOEL GUATELLA.

Bastia, le 25 avril 1841.

RHUMES ET CATARRHES.

Suivant une déclaration authentique de M. Pariset, membre du conseil supérieur de santé, et secrétaire perpétuel de l'Académie royale de médecine de Paris, il a été constaté que la PATE pectorale balsamique de BEGNAUD AÎNÉ, ne contient point d'opium, et qu'elle a une supériorité manifeste sur les autres pectoraux pour la guérison des Rhumes et des Catarrhes pulmonaires. On trouve cette pâte dans toutes les villes de notre département.

Nouvelles Diverses.

Le programme des fêtes qui doivent avoir lieu dans les premiers jours de mai tant pour célébrer la fête du Roi que la cérémonie du baptême du comte de Paris a été arrêté hier. Le premier jour la fête sera toute religieuse. Il ne sera question que du baptême. Seront présents à cette cérémonie, les trois cardinaux français, M. le prince de Croi, archevêque de Rouen, M. de Bonald, archevêque de Lyon, et M. de Latour-d'Auvergne-Lauragnais, évêque d'Arras. — M. l'archevêque de Paris présidera la cérémonie.

On annonce que M. Olivier, curé de St-Roch, est nommé à l'évêché d'Evreux.

La consigne que le général commandant l'hôtel des Invalides vient d'établir à la porte du dôme et devant le tombeau de l'empereur, porte que le public sera admis à visiter le tombeau tous les jours depuis dix heures du matin jusqu'à quatre heures de l'après-midi.

Le changement de ministère à Constantinople est confirmé par les correspondances de cette ville. La Gazette d'Augbourg donne des détails sur cette révolution ministérielle. La disgrâce de Reschid est complète; et le commissaire impérial qui lui a signifié le bon plaisir du sultan, lui a même retiré la décoration du Nithar qui lui avait été accordée quelques jours avant.

L'avenement de Rifat-Bey fait penser que la politique de la Porte va prendre le caractère conciliant et modéré qui distingue ce ministre, et l'on s'attend à une prompte et pacifique solution des points laissés en litige par les derniers firmands.

On parle d'une insurrection générale qui aurait eu lieu dans tous les environs de Diarbekir. La milice aurait été désarmée, les autorités civiles et militaires mises à mort, et le pouvoir du sultan absolument méconnu. Ces événements seraient fort graves au moins au Méhemet-Ali se prépare à la guerre, et l'on attend avec impatience les résolutions que prendra le divan dans ces tristes circonstances.

La chambre des députés d'Espagne a décidé, le 13, à la majorité de 80 voix contre 44, que le gouvernement sera invité à soumettre immédiatement aux chambres la question de la régence.

Le Gérant N. TARTAROLI.

BASTIA — IMPRIMERIE FARIANI.

tions avec le continent italien vont donc reprendre une activité nouvelle. Le port de Bastia se trouve ainsi avoir cinq bateaux à vapeur. Ceci ne prouve-t-il pas clair comme le jour, même aux plus incrédules ou aux plus prévenus, que le port de Bastia est le premier et le plus important de la Corse? Et c'est cependant ce que des ingénieurs s'obstinent à méconnaître, en s'opiniâtrant à gaspiller les fonds de l'État là où ils ne produiront rien qu'à flatter et entretenir des prétentions ridicules, puisqu'elles ne reposent sur aucun fait.

Il n'y a peut-être pas à la chambre des députés d'adversaires plus infatigables du budget que l'honorable M. Auguis. Il s'attaque à tout, parle sur tout, rogne sur tout, si on le laisse faire. Jusqu'ici l'établissement du jardin botanique établi en Corse, à Ajaccio, avait échappé à ses pointilleuses observations. Cette année il a fait enfin la découverte que le gouvernement accordait 15,000 fr. par an à la Corse pour faire pousser des salades, selon son expression. Il demandait donc que les frais de cette salade extraordinaire fussent supprimés. Il n'a pas été difficile à plusieurs députés, mieux renseignés que M. Auguis, de lui prouver qu'il parlait de choses qu'il n'avait pas vues.

M. Limperani, député de l'arrondissement de Bastia a fait bonne justice des plaisanteries de M. Auguis, et l'allocation a été maintenue. Que M. Auguis vienne donc en Corse, avant de vouloir en parler, comme le font tant d'esprits prévenus, qui trouvent plus facile d'accepter des railleries ou des calomnies toutes faites sur notre pays, et peut-être alors, au lieu d'attaquer notre jardin botanique, prendrait-il sa défense; au moins il s'épargnerait des échecs à la chambre et ce ne serait pas un petit triomphe pour l'honorable député des Deux-Sèvres.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — Séance du 6 mai 1841.

M. Auguis. Je propose la réduction de la somme de 15,000 fr. relative au jardin botanique d'Ajaccio. Je rappelle à la chambre que cette somme fut jetée dans le budget comme dépense accidentelle, votée pour une seule fois, à titre de crédit extraordinaire pour encourager certains essais de culture qu'on voulait faire dans ce prétendu jardin; mais la pensée de la chambre n'a pas été que ce chiffre fût perpétué dans le budget, et qu'on vint le lui présenter tous les ans. C'était un premier encouragement donné, et cependant on le reproduit comme une dépense arrêtée et fixe.

MM. Dubois et Fulchiron combattent la réduction.

M. Limperani. L'idée d'établir un jardin botanique à Ajaccio n'est pas nouvelle; elle ne date pas de quelques années seulement, elle date du temps de l'empire; c'était une idée de l'Empereur, qui l'avait consacrée par un décret spécial. (Exclamations.) Il m'est bien permis de citer l'autorité de l'Empereur, lorsqu'il s'agit de la Corse. L'Empereur avait le projet d'établir à Ajaccio une succursale du jardin botanique de Paris. Quoique cette idée n'ait été réalisée que depuis quelques années, elle a déjà produit des résultats très-satisfaisants. Si j'avais pu prévoir que cette dépense eût été attaquée, j'aurais apporté divers documents qui auraient prouvé à la chambre que cette création peut devenir une source d'améliorations pour le pays et de progrès pour la science. (Aux voix! aux voix!)

M. le Président. Je mets aux voix la réduction de 15,000 fr. proposée par M. Auguis. (La chambre n'adopte pas.)

On nous écrit du Vesuvio à la date du 7 mai: « Nous possédons ici un véritable mécanicien qui, quoique inconnu, a fait déjà plusieurs inventions très-utiles. Il est vrai que ce n'est pas un de ces hommes à spéculations et à fracas et qu'il est mécanicien tout naturellement, sans apprêts et sans forfanterie. Nous ne pouvons vous indiquer ici les nombreuses inventions ou améliorations qu'il a faites et qui sont toutes d'une application nouvelle aux travaux de la campagne. Sans vouloir, au reste, attribuer à ces inventions plus d'importance qu'elles n'en méritent, nous regrettons vivement, dans son intérêt, qu'un peu de publicité ne vienne pas appeler l'attention sur lui et l'encourager à des investigations plus sérieuses. Dans ces derniers temps, il a inventé une pompe à mouvement continu et qui, une fois mise en activité, continue d'elle-même à faire remonter l'eau. Si cette invention est telle qu'il le prétend, et il ne confie pas son secret à tout le monde, elle mériterait au moins examen, car on comprend les services qu'elle pourrait rendre soit à l'industrie soit à l'agriculture etc. etc. »

Par ordonnance royale du 28 avril dernier, M. Mattei (Louis) chef de bataillon au 10^e léger, a été nommé officier de la légion d'honneur.

M. Valzi (François) capitaine d'un des bateaux à vapeur de la correspondance de la Corse, a été nommé chevalier de la légion d'honneur.

A l'occasion de l'anniversaire du 1^{er} mai et de la cérémonie du baptême de Mgr le comte de Paris, un secours de trois mille quatre cent dix fr. a été adressé, au nom du roi, à M. le préfet de la Corse, pour divers habitants de ce département.

M. le ministre de l'agriculture et du commerce, vient de charger M. de Mornay, inspecteur de l'agriculture, de visiter et d'inspecter la division du midi, dans laquelle se trouve le département de la Corse.

Par ordonnance royale des 17 et 22 avril 1841. M. Cristofini (Jean-Baptiste), sous-lieutenant au 60^e de ligne, a été promu lieutenant au même corps.

M. Ramelli (Joseph), sergent-major au 24^e de ligne, a été promu au grade de sous-lieutenant au même corps.

M. Bonaccorsi (Ange-Philippe-Nativité-Joseph) chirurgien élève à l'hôpital de perfectionnement, a été promu chirurgien-sous-aide.

M. Monero (Jacques), adjudant en 2^e à l'hôpital de Corte, a été promu adjudant en 1^{er} au même établissement.

M. Belgodere (Ange), adjudant en 2^e à l'hôpital d'Ajaccio, a été promu adjudant en 1^{er} au même établissement.

M. Limarola (Antoine-Guérin-Fortuné), adjudant en 3^e des subsistances militaires, a été promu au grade d'officier comptable de 2^e classe.

M. Santelli (Nicolas), adjudant en 2^e des subsistances militaires, a été promu adjudant en 1^{er}.

Nouvelles Diverses.

— La célébration de la fête du roi a été favorisée à Paris par un temps magnifique, tout s'est passé dans le plus grand ordre dans toutes les parties de la capitale. Une population immense s'est portée dans tous les lieux publics et sur-

tout aux Tuileries et aux Champs-Élysées, où étaient disposés des jeux de toute espèce; partout se manifestaient des sentiments de joie et de sécurité.

— Le *Sun* annonce que le gouvernement français a expédié une frégate et une corvette en Chine pour demander l'ouverture des relations directes avec la cour de Peking, sur le même pied que celles qui ont été obtenues par la Grande-Bretagne.

— L'affaire des diamants de madame de Léotaud s'est engagée, le 3 mai, devant le tribunal correctionnel de Tulle. M^e Lachaud, avocat de madame Lafarge, a plaidé l'incompétence du tribunal; M^e Coraly a répondu pour madame Léotaud, et le ministère public a fait son réquisitoire. L'audience a été renvoyée au lendemain. Marie Capelle était présente.

— La cour des pairs est convoquée pour lundi prochain, 10 mai, à midi, pour entendre le rapport de l'instruction ordonné par arrêt du 19 octobre dernier (affaire Darmès).

VARIÉTÉS.

BARBEROUSSE.

(Suite.)

On comprendra que plusieurs traits pareils, disséminés dans la longue vie de ce corsaire, du rent extrêmement exalter l'attachement de ses matelots pour lui. Ainsi, revenant un jour d'une attaque opiniâtre contre Tripoli, où il avait perdu les trois quarts de ses gens, ceux qu'il avait laissés à la garde du vaisseau lui dirent d'un air chagrin: « Quelle faute avons-nous donc commise, maître, pour mériter que tu nous laisses ici pendant que tu mènes les autres à la gloire? » Barberousse choisissait de préférence ses bons officiers et ses capitaines parmi les fils d'anciens marins. A ce sujet, il avait coutume de dire: « Le petit du loup devient loup. » Sur la poupe du vaisseau qu'il montait, toujours bizarrement peint de zones transversales alternativement noires et blanches, on lisait ces deux vers arabes qui semblaient le symbole de sa vie:

« Lorsque une heureuse étoile préside à tes destins, dors tranquille, les précipices s'aplaniront devant toi durant ton sommeil. » Un bonheur incroyable semblait protéger cet homme intrépide. Un jour, au milieu d'une action navale très meurtrière, un boulet fracassa le pied du mât pour retourner au gouvernail, qu'il manœuvrait souvent pendant le combat. Ses gardes voulurent lui faire quitter cette place, il s'y refusa, et dit en souriant: « L'heure n'est pas venue. » Un autre jour, une balle de grosse mousqueterie enleva son haut turban. Impassible et souriant, il dit: « Lala, balle d'artillerie, tu n'auras pas encore ton nourrisson; l'heure n'est pas venue. » Enfin, lors d'un autre combat qui précéda de deux jours la mort d'Ouroudji, un ange vint, en sifflant, sillonner le pont, ricocha et brisa par son milieu la barre du gouvernail que tenait Barberousse (dans les moments décisifs, il ne remettait à personne le soin de diriger son navire); continuant de gouverner au moyen du tronçon de gouvernail qui restait, Barberousse dit, avec une emphase orientale: « Merci, ange, de me rafraîchir du vent de tes ailes pendant la chaleur du combat. »

On pense que ce bonheur, en effet singulier, dut inspirer aux Musulmans, déjà si superstitieusement fatalistes, une sorte de créance presque surnaturelle dans l'étoile de Barberousse. Un dernier trait peindra cette nature d'oppositions et de contrastes. Ce corsaire, d'une avarice si

sordide qu'il allait toujours vêtu d'un vieux kaftan de poile de renard et de bottes de pêcheur enduites de graisse de bœuf, déployait pourtant, dans les présents qu'il faisait, une magnificence et surtout un goût et une élégance incroyables. Ainsi, peu de temps avant d'avoir mis Alger sous la protection du sultan, Barberousse s'était emparé d'un vaisseau espagnol très-richement chargé. Il y trouva quarante faucons de Norwège dressés pour le vol, et trente lévriers de Candie, blancs comme la neige, et de la plus belle espèce, que les Vénitiens envoyaient en don au roi d'Espagne; Barberousse voulut profiter de cette occasion pour faire à la fois un présent et un hommage à Soliman, dont il s'était reconnu le vassal. Il ordonna donc d'habiller avec la plus grande somptuosité trente captifs des plus riches et des mieux nés qu'il put trouver dans ses galères, selon le proverbe du temps: *Qui donne le captif donne la raison*. Leurs habits étaient de velours de Venise, mi-parti incarnat et blanc, rehaussé d'une broderie d'or sur le blanc et d'argent sur l'incarnat. Chacun d'eux devait porter sur le poing droit un faucon chaperonné d'écarlate, et de la main gauche tenir, au bout d'une laisse de soie passée dans un collier d'or, un de ces beaux lévriers de Candie dont on a parlé; enfin, chaque captif avait à sa ceinture une pochette de soie magnifiquement brodée, dans laquelle étaient cent sequins, aussi destinés au sultan, selon l'habitude des Orientaux, qui n'approchaient jamais l'empereur sans un présent d'argent, offert généralement dans une coupe d'un métal précieux. Tel fut le présent splendide qui accompagna l'acte de vasselage fait par Barberousse à Soliman. Maintenant nous allons parler des guerres maritimes auxquelles Barberousse prit part sous ce règne.

La soumission de Barberousse au sultan ne pouvait arriver dans un moment plus opportun. Si les armées ottomanes avaient eu sur terre des succès constants, l'infériorité des Turcs sur mer était évidente, non que Soliman manquât de vaisseaux et d'équipages, mais il n'avait aucun homme de mer à opposer au Génois André Doria, amiral de Charles-Quint, et l'un des plus grands marins du monde. Soliman l'eût avec raison que Barberousse pourrait balancer les avantages obtenus jusque-là sur mer par André Doria. Après avoir reçu le présent et l'hommage de Barberousse, le Sultan lui envoya par un courrier un kaftan d'honneur (trois queues de cheval, l'un des insignes de la dignité de kapitan-pacha), et la coiffure nommée *madjevise*, autre signe de ce grade éminent, c'est-à-dire un bonnet haut, cylindrique et recouvert de mouseline blanche, auquel le sultan attacha une sigrette d'un travail précieux. En 1553, Doria venait de s'emparer de Coron, dans la Morée. Soliman donna aussitôt à Barberousse, son nouveau vassal, l'ordre de venir immédiatement à Constantinople, afin de se concerter avec lui sur les mesures à prendre pour faire sur mer une guerre acharnée contre Charles-Quint. Cet ordre reçu, le corsaire mit à la voile. En se rendant d'Alger à Constantinople, il s'empara à la hauteur de Messine, de dix-huit navires, qu'il brûla en vue de la ville, après avoir mis à la chaîne tous les équipages. Instruit de cette victoire, Doria, qui était alors à Prevesa, et dont les forces n'étaient pas assez considérables pour lui permettre de combattre Barberousse, s'enfonça dans le golfe de Venise. L'audacieux pirate le poursuivit à la tête de vingt-cinq vaisseaux, s'empara de huit vaisseaux de l'arrière-garde de l'amiral de Charles-Quint, et eut ainsi la gloire de voir Doria fuir devant lui. Rejoignant alors la flotte d'Homéd-Pacha, qu'il rencontra vers Smyrne, Barberousse et l'amiral turc entrèrent

de conserve dans Constantinople. « Ce que j'ai fait contre Doria en me rendant à tes ordres, dit le corsaire au sultan, n'est qu'une montre de ce que je ferai plus tard. Cette escarmouche n'est que la lune de mon soleil. » Quoique investi du beglerbey d'Alger, Barberousse resta à Constantinople pour presider, avec la plus minutieuse surveillance, à l'armement de la flotte de Soliman. « On le voyait toujours sur pied, vêtu de son vieux kaftan de poil de renard, devant l'aube et suivi de trois de ses gardes maures; deux étaient armés de bâtons, l'autre portait un gros sac d'aspres (petite monnaie valant environ deux liards), afin de donner bon courage aux travailleurs esclaves de l'arsenal impérial, soit par les récompenses, soit par les châtimens. D'autres fois, faisant venir les joueurs de cymbales et de buccins de sa capitane, il les récréait et les animait par le son de guerrier de ces instruments. Barberousse améliorait beaucoup le mode de construction des bâtiments turcs, jusqu'à alors lourds à manœuvrer et peu propres à la course. « Car, disait-il, on force les cerfs avec des lévriers et non avec des molosses; si ceux-ci sont bons pour garder et défendre les maisons, les premiers sont meilleurs pour courir dans les plaines. » Il affecta donc une escaadre de pesants keukas ou gros navires de guerre, de bois épais, d'une construction massive, sortes de forteresses mouvantes, à la défense de Constantinople et de son port, tandis que tous les bâtiments destinés à la guerre furent légers et rapides, tels que les galions et les galées. Barberousse fit, de plus, abaisser la hauteur des châteaux d'arrière et d'avant de ces navires, élargir les joues de la proue et diminuer la largeur de la poupe (contre l'habitude ordinaire), afin de les rendre plus alertes et plus obéissantes au gouvernail. Au lieu de canons d'un gros calibre, qui fatiguaient les vaisseaux, il n'embarqua que des coulevrines qui pesaient moins et avaient une portée beaucoup plus longue, disant, avec raison, que pour atteindre son ennemi, il vaut mieux avoir le bras long que gros. « Par une précaution toute barbare, il avait sur sa capitane une insulaire de chaque île de l'Archipel soumise à la domination du Sultan, et destiné à lui servir de pilote pour les atterrissements. Ce pilote, une fois en fonctions, se tenait toujours auprès de Barberousse: si le vaisseau touchait à quelque écueil, le corsaire, d'un coup de hache d'armes, abattait le pilote avec une froide férocité, en disant: « Naufrage pour naufrage, ainsi qu'il fit une fois en entrant à Scio, et une autre fois à Paros. Pendant qu'il présidait à l'armement de la flotte de Soliman, Barberousse apprenait qu'il y eût un pilote rei nommé dans quelque ville maritime d'Italie, d'Espagne ou de Venise, il dépêchait aussitôt quelques-uns de ses pirates déguisés en pêcheurs, chargés d'épier, de suivre et enfin d'enlever le malheureux pilote; amené à bord de la galère de Barberousse, on le mettait d'abord à la chaîne; puis le corsaire l'instruisait des fonctions qu'il devait remplir à bord, et du sort qui l'attendait s'il faisait naufrager le vaisseau kapitan. Au moment de mettre à la voile, Barberousse dit en riant à Soliman, en lui montrant cette assemblée de pilotes de Naples, de Messine, d'Otrante, de Majorque, de Barcelone, de Gènes et de Venise, rassemblés sur le pont de sa capitane, et tous très-tremblants: « Voici un atlas vivant qui vaut bien celui de Piri-Reis. » (Ce dernier marin avait fait un très-beau travail sur la topographie nautique des côtes de la Méditerranée et de la mer Egée, dont il avait visité toutes les côtes.) Barberousse partit de Constantinople à la tête de sa flotte, le 15 juin 1538, se dirigeant sur l'Italie, où il surprit Reggio; après avoir brûlé le

fort de Citaro et dix-huit galères qui se trouvaient dans le port, il fit voile vers Naples, et ravagesa ses environs. Ces affreux désastres n'étaient pourtant destinés qu'à cacher les véritables projets de Barberousse: chargé par Soliman de la conquête de Tunis, il voulait dissimuler sous d'aussi terribles agressions le véritable but de sa mission. En effet ayant tout à coup fait voile des côtes d'Italie pour Tunis, Barberousse s'empara de cette ville après un combat acharné. Le corsaire ne resta pas longtemps tranquille possesseur de cette place: Charles-Quint, indigné de la débite de Doria et des succès de Barberousse, avait formé le projet de venir lui-même reprendre Tunis sur les Ottomans. Le 29 mai 1535, jour anniversaire de la prise de Constantinople par les Turcs, l'empereur s'embarqua à Barcelone, suivi de l'élite de la noblesse espagnole. La flotte, commandée par Doria, comptait cinq cents navires de diverses grandeurs, montés des meilleures troupes allemandes, espagnoles et italiennes, sous les ordres du marquis de Guast. Le 16 juin, on débarqua sur la plage de Tunis, devant la Goulette, fort qui défend un isthme formé d'un côté par la mer et de l'autre par un lac dont les eaux s'étendent jusqu'aux murs de la place. Ce fort, la clef de Tunis, était de plus l'arsenal de Barberousse. Sinan, Juif renégat, un des plus intrépides capitaines corsaires, défendait ce poste important, qui fut emporté après trois assauts des plus meurtriers. Cette position enlevée, Tunis ne pouvait résister à Charles-Quint: en vain Barberousse voulut livrer une bataille rangée sous les murs de la ville, n'ayant que sept mille cinq cents hommes à opposer aux vieilles bandes de l'empereur, il fut obligé de fuir dans les montagnes de Bone, accompagné d'un renégat appelé *Chasse-Diable*; il resta caché pendant quelques jours; puis, redescendant vers la côte, il s'échappa sur un bateau de pêche et rejoignit sa flotte, qui, sous le commandement de Sinan, avait mis à la voile. Charles-Quint entra dans Tunis le 21 juillet 1535, et mit cette ville à feu et à sang. Après y avoir laissé mille Espagnols sous les ordres de Mendoza, pour occuper la Goulette, et dix navires à longue queue, sous le commandement du neveu de Doria, l'empereur s'embarqua le 10 août 1535, et quitta les côtes d'Afrique après cette rapide conquête. (La Suite au prochain N^o)

ANNONCES ET AVIS.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

Avis au Public.

Le public est prévenu que le lundi 31 mai courant, à deux heures de l'après midi, il sera procédé dans une des salles de l'hôtel de la Mairie de la ville de Bastia, en présence de M. le maire de la dite ville, de M. le colonel commandant la 17^e Légion de Gendarmerie, et de MM. le chef d'escadron et capitaine commandant les compagnies de la dite Légion, onde leurs fondés de pouvoir, à l'adjudication des fournitures de fourrages à faire pour la nourriture des chevaux de diverses brigades de la 17^e Légion de Gendarmerie départementale de la Corse, du premier octobre 1841 au 30 septembre 1842.

A cet effet, des soumissions cachetées seront déposées au secrétariat de la mairie de Bastia, où à dater de ce jour on pourra prendre connaissance du cahier des charges, ainsi que dans les bureaux de MM. les sous-Intendants militaires à Bastia et à Ajaccio.

Les soumissions devront être conformes au modèle ci-après:

MODÈLE DE SOUMISSION.

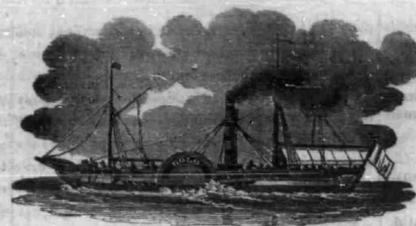
Je (Nom et prénoms) soussigné (Qualité des

ON S'ABONNE A BASTIA

AU BUREAU DU JOURNAL

A PARIS

A l'Office-Correspondance d'AGUSTE DE VIGNY et Comp. Place de la Bourse N° 5, où l'on reçoit les annonces pour l'Insulaire Français.



L'Insulaire Français,

JOURNAL POLITIQUE ET LITTÉRAIRE.

PRIX D'ABONNEMENT

POUR LA CORSE.

POUR UN AN 16 fr.
POUR SIX MOIS 8
POUR TROIS MOIS 4
POUR LE CONTINENT 20
POUR L'ÉTRANGER 24

Prix d'insertion, 40 c. la ligne.

meurant à . . . où je fais élection de domicile m'oblige envers MM. les membres du conseil d'administration de la 17^e Légion de Gendarmerie, à fournir les fourrages, Paille, Orge ou Avoine, nécessaires aux chevaux de la dite Légion, pendant une année à partir du 1^{er} octobre 1841, jusqu'au 30 septembre 1842 aux prix de (en toutes lettres) la ration complète, telle qu'elle est déterminée par le Cahier des charges en date du 10 mai 1840, auquel je déclare me soumettre.

Offrant pour ma caution M. (Nom, Prénoms et qualité) demeurant à . . . qui a signé avec moi le 1841.

Toute soumission qui ne sera pas conforme au modèle ci-dessus sera écartée.

Les dites soumissions seront ouvertes en séance, enregistrées et paraphées par le sous-Intendant militaire, et l'adjudication aura lieu en faveur de celui qui présentera le prix le plus bas.

Chaque soumission devra être accompagnée de l'engagement d'une caution solidaire qui présentera un certificat de l'autorité locale du lieu de sa résidence dûment légalisé par l'autorité compétente, constatant sa solvabilité : l'un et l'autre devront être rédigés sur papier timbré. Il ne sera plus reçu de soumission, à compter du 25 mai passé deux heures après midi : toutes celles présentées après cette époque, seront irrévocablement écartées.

Bastia, le 10 mai 1841.

Le Sous-Intendant Militaire, SROGNE.

Insertion pour l'accomplissement des formalités de la purge des hypothèques légales, faites dans la forme résolue par l'article 683 du code de procédure civile, et conformément à l'avis du conseil d'Etat du premier juin mil huit cent sept.

Notification à la requête de M. le Préfet de la Corse, au nom et dans l'intérêt du département de la guerre, sur les poursuites et diligences de M. Pietrasanta procureur du roi près le tribunal de 1^{re} instance, séant à Bastia, y demeurant, au parquet où domicile est élu pour le département de la guerre.

Par exploit de Velutini Antoine huissier près le tribunal de 1^{re} instance séant à Bastia, y demeurant en date à Bastia et à Oletta, le dix-neuf février mil huit cent quarante et un, dûment enregistré.

1^o A la dame Madeleine Marchetti née Designorio, épouse du sieur Antoine-Louis Marchetti, tailleur d'habit, demeurant à Bastia;

2^o A la dame Marie-Claire Orsatelli née Bustoro, épouse de M. Paul Orsatelli, capitaine en retraite, demeurant à Bastia.

3^o A MM. Ignace-François-Antoine, Jean-Baptiste et Jean François frères Cristofini, propriétaires, demeurants à Bastia, et Marie Cristofini épouse de M. Ange Mathieu Saliceti, propriétaires, demeurants à Oletta, en leur qualité de fils et héritiers de feu dame Cristofini née Casabianca, de son vivant épouse de M. Jacques Cristofini.

D'un extrait des minutes du greffe du tribunal civil de l'arrondissement de Bastia, constatant le dépôt fait audit greffe par M. le procureur du roi près le tribunal susdit, le vingt-un janvier mil huit cent quarante-un, dûment enregistré;

Premièrement de la copie collationnée et signée, d'un acte passé en minute devant M^{re} Antoine Joseph Guasco notaire à Bastia, le six janvier mil huit cent quarante et un, enregistré, contenant vente au département de la guerre, pour être affecté à l'administration du génie militaire, par les sieurs Antoine-Louis et Jean-Pascal frères Marchetti maître tailleur d'habits, et par le sieur Joseph Orsini prêtre, demeurants à Bastia, ce dernier agissant au nom et comme mandataire de la dame Ursule-Marie Bertrand veuve

du sieur Antoine-Toussaint Marchetti, de son vivant officier d'administration comptable à l'hôpital militaire de Corte, y demeurante, d'un terrain pour bâtisse ayant une superficie de quatre-vingt-dix-sept mètres carrés, ainsi que la maçonnerie en moellon de mortier de chaux et sable, s'élevant à soixante mètres cubes, cinquante centimètres, situé dans la citadelle de Bastia, en arrière de l'escarpe du front 7 et 8 moyennant les prix et somme de sept cent vingt-huit francs vingt-cinq centimes, outre les charges, clauses et conditions portées audit acte.

Deuxièmement de la copie collationnée et signée, d'un autre acte reçu par ledit notaire Guasco le six janvier mil huit cent quarante et un, enregistré, contenant vente au département de la guerre, pour être affecté à l'administration du génie militaire, par M. Jacques Cristofini, propriétaire, demeurant à Bastia; 1^o de deux chambres au rez-de-chaussées, avec terrasse au-dessus; 2^o de trois chambre au rez-de-chaussées, et un petit magasin au-dessous, couvertes avec terrasse; situées toutes dans la citadelle de la ville de Bastia, rue de la Chiappa, moyennant les prix et somme total de trois mille huit cent quatre-vingt six francs dix huit centimes, outre les charges clauses et conditions, portées audit acte.

Troisièmement de la copie collationnée et signée d'un autre acte reçu par ledit notaire Guasco le trente-un décembre mil huit cent quarante enregistré, contenant vente au département de la guerre, pour être affecté à l'administration du génie militaire, 1^o par madame Marie-Devote Morati veuve de M. Joseph-Marie Stefanini, et M. François-Marie Stefanini son fils, conseiller à la cour royale de Bastia, demeurant à Bastia, de l'étage supérieur et les greniers avec la terrasse au-dessus dépendant d'une maison sise dans la citadelle de Bastia, rue de la Chiappa, ci-devant de la ripa, moyennant les prix et somme de mille neuf cents francs; 2^o par M. Paul Orsatelli capitaine en retraite, chevalier de la légion d'honneur, demeurant à Bastia, d'une cave au rez-de-chaussées, et du premier étage, dépendants aussi de ladite maison située dans la citadelle de Bastia, rue de la Chiappa, ci-devant de la ripa, moyennant les prix et sommes de mille six cents francs; outre les charges, clauses et conditions insérées audit contrat à l'égard de tous les vendeurs.

Les trois actes de ventes susdites et relatés ont été stipulés et acceptés au nom du département de la guerre par M. Heinn, Marie-Louis-Amadé, capitaine du génie ingénieur en chef à Bastia y demeurant.

Signé: ANTOINE-JOSEPH GUASCO notaire.

Extrait exigé par l'article 868 du code de Procédure civile.

Par acte de l'huissier Mari, en date du dix mai mil huit cent quarante et un, dûment enregistré, il résulte, que la dame Marie-Anastasie Poli, rentière, demeurant dans la commune de San Gavino canton de Porta, laquelle a constitué M^{re} Aschero avoué au tribunal de 1^{re} Instance de Bastia, y demeurant, rue Colonnella, a formé demande en séparation de biens d'avec son mari, le sieur Jean-Charles Poli, propriétaire, domicilié et demeurant dans la dite commune de San Gavino.

Bastia, le 12 mai 1841.

ASCHERO, AVOUÉ.

BAINS DE FIUMORBO.

Les Gérans des bateaux à Vapeur le *Maréchal Sebastiani* et l'*Ambassadeur PozzodiBorgo*, se disposent à faire partir, le 3 juin prochain, pour les bords de Fiumorbo, le bateau le *Maréchal Sebastiani*; les passagers qui désireraient en profiter devront se présenter au bureau de l'entreprise,

pour arrêter leur place avant le 31 du courant.

Le départ est fixé à 4 heures du matin; c'est pourquoi les bagages devront être embarqués la veille 2 juin, afin de ne faire éprouver aucun retard et faciliter en même temps les passagers.

Le prix est fixé à vingt francs pour l'aller et le retour, et les passagers verseront la somme susdite en arrêtant leur place.

Le retour est fixé au 23 juin et le bateau sera rendu sur les lieux de l'embarquement à 5 heures du matin. Il est accordé aux passagers un délai de 4 heures. Il doivent être rendus à la plage à 9 heures du matin et le paquebot partira à 10 heures. Néanmoins si la majorité des passagers désirait abrégé ou prolonger leur séjour aux bords, ils n'auront qu'à présenter une liste portant la signature de tous ceux qui aiment cette diversion, et les gérans s'y conformeront.

CHARRETIER, Aubergiste à Bastia, a l'honneur de prévenir les personnes qui se rendent aux bords de Fiumorbo, qu'il partira incessamment pour y établir une auberge, où l'on sera bien servi et à des prix modérés.

PILULES DE M. LARTIGUE

CONTRE

la Goutte et les Rhumatismes.

L'efficacité de ces pilules est garantie par l'expérience. Elles arrêtent en peu d'heures et même préviennent les accès de goutte et de rhumatisme : des médecins distingués considèrent ce moyen thérapeutique comme l'un des plus utiles pour triompher de ces cruelles maladies.

N. B. Ce médicament ne peut être vendu que sur l'ordonnance des médecins. Prix du flacon des Pilules 10 FRANCS.

A Bastia s'adresser franco au bureau du Journal.

MOUVEMENT DU PORT DE BASTIA

Du 1^{er} au 15 Mai 1841.

ARRIVÉES.

Livourne. 3 arrivées. St-Pierre, bat. à vap. cap. Bugliani, lest.
Livourne. 6 arrivées, Amb. PozzodiBorgo, bat. à vap. c. Valzi, lest.
Livourne. Miséricorde, gond. c. Gentile, briques.
Livourne. Assomption, boeuf, c. Lota, div. mar.
Livourne. Conception, mistik, c. Marini, idem.
Livourne. Assomption, mistik, c. Thiers, idem.
Livourne. Pipi, mistik, cap, Gentile, idem.
Marseille. St-Charles, bombarde, cap. Alessandri, diverses marchandises.
Marseille. V^o des Carmes, tartane, c. Mecolani id Marseille et Nantes. Maréchal Sebastiani, b. à v. c. Sactoni, lest.
Marsell. La-Corse, h. goëlette, c. Sisco, div. mar.
Toulon. Var, b. à v. c. Valzi, dépêches.
Toulon. Var, b. à v. c. Battisti, dépêches.
Pronete. Lavasina, gondole, c. Guasco, vin.
Pronete. St-Antoine, gondole, Evangeliste, vin.
Macinaggio. St-Simon, gond. c. Filippi, vin.
Porto-Ferrajo. V^o des Carmes, c. Maranci pâtes.
Ajaccio. Conception, mistik, c. Oliva, planches.

DÉPARTS.

Gènes. Jésus-Marie, boeuf, c. Bausse, bois.
Gènes. V^o des Carmes, boeuf, c. Figallo, bois.
Toulon. Golo, b. à v. c. Valzi, dépêches.
Toulon. Var, b. à v. c. Valzi, dépêches.
Livourne. 6 départs, amb. PozzodiBorgo.
Livourne. Deux amis, h. goëlette, c. Allonsi, id.
Livourne. Assomption, mistik, c. Thiers, écorse.
Livourne. 3 départs, St-Pierre, b. à v. c. Bugliani passagers.
Livourne. Assomption, mistik, c. Belgodere idem.
Livourne. Précurseur, boeufs c. Cardella, écorse.

Le Gérant N. TARTAROLI. — Imprimerie Fabiani.

BASTIA.

Nous avons reçu de M. Conti d'Ajaccio, une réponse aux réflexions que nous avons faites sur sa première lettre. Comme cette réponse ne fait que reproduire, sous une autre forme, ce que M. Conti nous avait déjà adressé une première fois, nous ne comprenons pas trop quel intérêt cette seconde édition pourrait présenter à nos lecteurs. En outre, cette lettre, qui n'a pas moins de six grandes pages écrites en caractères microscopiques, est une dissertation romantico-politique tellement longue et diffuse, que les colonnes de notre modeste journal ne suffiraient pas à sa publication : force nous est donc de priver nos lecteurs du plaisir qu'ils auraient eu sans doute à étudier la prose de M. Conti, et les profondeurs philosophiques qu'il débite dans un style qui témoigne d'une étude assez suivie de la manière de M. Balzac, c'est-à-dire du talent de dire très peu de choses dans un déluge de mots. Nos lecteurs se consoleront, toutefois, quand nous leur apprendrons que l'honorable M. Conti se dispose à publier bientôt un journal : ils ne perdront donc pas pour attendre, et M. Conti ne nous en voudra pas trop du silence que nous gardions, quand il verra que nous lui tenons lieu de prospectus.

L'on nous écrit de Belgodere le 10 mai :

Le jour de la fête du Roi a été célébré dans notre commune avec un ensemble et un empressement qui témoignent des sentiments de dévouement et de reconnaissance que nous professons pour le Roi des Français. Le 30 avril au coucher du soleil, la détonation des boîtes d'artifices annonça la fête du lendemain; jusqu'à dix heures les habitants restèrent sur la place publique prenant part à cette première partie de la fête.

Le lendemain, une grande messe solennelle, que de nouvelles détonations de boîtes avait annoncée, fut célébrée à la paroisse de la commu-

ne. Le conseil municipal, l'adjoint au maire, le juge de paix et son greffier, 150 enfants qui suivent le cours de l'école communale, ayant en tête un drapeau tricolore et dirigés par M. Vincentelli, leur instituteur, s'étaient réunis à la mairie et étaient partis de là pour se rendre à l'église en cortège : la brigade de gendarmerie de Belgodere l'accompagnait. A l'issue de la messe, tout le monde se réunit sur la place publique pour entendre un discours analogue à la circonstance, prononcé par M. le juge de paix, discours qui fut interrompu à diverses reprises par les cris de *Vive le Roi!*

Après que la brigade de la gendarmerie eût été passée en revue, elle fit l'exercice à feu; la commune avait fait confectionner 200 cartouches pour cette cérémonie. Enfin, la fête fut terminée par un banquet qui avait été préparé à la mairie par les soins de l'autorité municipale. Pendant cette réunion toute fraternelle, plusieurs toasts, qui exprimaient nos sentiments d'attachement pour le Roi furent prononcés et convertis des cris unanimes de *Vive le Roi!* etc. etc.

Par suite de la nouvelle loi des douanes, votée par les chambres et promulguée le 6 du courant, les produits de notre île qui jouissent de la franchise de droit peuvent être introduits par tous les ports du royaume. Jusqu'à présent ils n'étaient admis que dans ceux de Toulon, Marseille, Agde, Cette et Cannes.

M. Duthel, adjoint de 1^{re} classe à l'intendance militaire, a quitté Bastia avec sa famille dimanche dernier. Ce départ a excité d'unanimes regrets, bien légitimés par les qualités solides de M. Duthel et l'amabilité exquise, l'esprit distingué de M^{me} Duthel, qui était, d'ailleurs, l'une de nos dames de charité les plus zélées et dont l'éloignement constitue, surtout, une sensible perte pour les pauvres. De touchants adieux ont eu lieu entre cette famille vraiment parfaite et

les nombreux amis dont elle a conquis ici l'affection et qui l'ont escortée jusqu'à bord du bateau à vapeur. L'aîné des enfants, le jeune Léonce, élève de 5^e à notre collège, a été accompagné par tous ses compagnons de classe; et c'était un spectacle attendrissant de voir cet intéressant petit garçon et ses camarades fondant tous en larmes au moment de la séparation. M. Moretti, qui professe la 5^e, témoin de ces vifs regrets, a eu l'idée de puiser à un sujet de composition pour ses élèves. L'œuvre de l'un d'eux, le moins âgé de tous, nous a été remise par le professeur. Nous nous faisons un plaisir de l'imprimer comme un exemple du sentiment qui l'a dictée, et en même tems comme une preuve des espérances qu'offre notre collège, et à titre d'encouragement.

Regret sur le départ d'un ami.

Partir! mot terrible, pourquoi faut-il si souvent te prononcer? Pourquoi, au milieu de la joie que fait goûter la douce amitié, viens-tu troubler notre bonheur? Pourquoi veux-tu faire perdre à moi un ami chéri, au collège un excellent élève? Mais tout est inutile : dans peu d'instants, plus d'espérances; tu nous quitteras, cher Léonce, pour aller dans un monde nouveau faire briller tes talents. Tu vas t'éloigner de la Corse, tu ne verras peut-être plus ces jardins pleins de fruits dorés, de fleurs brillantes, ces vertes prairies, ces forêts ombrageuses; tu ne viendras peut-être plus dans cette maison, d'où, d'un côté, tu pouvais admirer les riants campagnes, de l'autre, la vaste mer du sein de laquelle tu voyais, le matin, s'élever Phébus resplendissant de ses feux. O mer, ô mer, pourquoi siffler-tu m'enlever cet ami? Tu aurais dû me laisser au moins le plaisir de le voir, le jour des prix, triomphant et couvert de gloire et d'entendre prononcer à plusieurs reprises son nom; mais le bonheur ne peut durer dans ce monde et toujours, au milieu de la joie, quelque malheur arrive. Bientôt le vaisseau rapide va t'emporter loin de moi. Mais il y a encore de l'étendue dans notre carrière : si les Parques ne changent point pour nous la commune loi, nous pourrions nous retrouver l'un l'autre. Terrible instant, comment te supporter? Minerve, soutiens-moi comme Télémaque et fais-moi survivre à un si funeste coup. Mais non, plutôt abandonne-moi à ma douleur, laisse-moi pleurer un ami chéri!



Il y a sept jours, j'ai vu partir un oncle, et maintenant encore il faut pleurer Léonce! O mon ami, toujours, toujours je me souviendrai de toi : digne aussi me garder ton souvenir. Ma main tremble; des larmes échappent de mes yeux; je n'ai plus le courage d'écrire. Je te quitte; mais ma pensée vole après toi!....

Un Ami attaché.

(Élève de cinquième, âgé de 11 ans.)

Par ordonnance royale du 28 avril 1841, MM. Luigi, Crucien, major au 39^e de ligne. Moschini, Adrien-Jean, chef de bataillon au 12^e léger ont été nommés officiers de la légion d'honneur; et MM. Designori, Jean, maréchal-des-logis à la 17^e légion de gendarmerie. Orsani, Pierre-Louis, sergent au bataillon de Voltigeurs Corses. Mariani, Charles, capitaine au 4^e léger. Milantu François, garde principal du génie à Grenoble, ont été nommés chevaliers de la légion d'honneur.

— Par ordonnance royale du 1^{er} mai 1841. M. Albertini, Louis-Alexandre, maréchal-des-logis au 1^{er} régiment de chasseurs d'Afrique, a été promu au grade de sous-lieutenant au même corps.

M. Ceccaldi, Ferdinand, chirurgien-major à l'hôpital de Phalabourg détaché aux ambulances de l'Algérie, a été nommé chirurgien principal.

— Par ordonnance royale en date du 7 de ce mois, M. Bonavita, Horace, membre du conseil d'arrondissement, a été nommé juge de paix du canton de Lama, en remplacement de M. Massiani, démissionnaire.

— Par décision de M. le sous-secrétaire d'État des travaux publics, en date du 30 avril dernier, MM. Bourgeois, Jerszmanowski, Rossi, Favella et Blan, conducteurs auxiliaires des ponts et chaussées ont été élevés, les deux premiers, à la 1^{re} classe, et les trois autres à la 2^e classe de leur grade.

Le sieur Casabianca, piqueur, a été aussi nommé conducteur auxiliaire de 3^e classe.

Nouvelles Diverses.

— La cour des pairs, assemblée en comité secret, a entendu la lecture du rapport de M. Girard (de l'Ain), l'un des commissaires chargés de l'instruction du procès-Darmès.

Les inculpés sont au nombre de onze, savoir : Darmès, frotteur; Belleguise; Borel, âgé de vingt-sept ans, ouvrier mécanicien; Bouge; Considère; Duclos, âgé de quarante-quatre ans, propriétaire et cocher de remise; Guéret dit Grand-Louis; Martin, dit Albert, Perès dit Champagne; Baccie et Robert.

Il résulte, dit-on, de l'instruction que Darmès avait conçu depuis long-temps la pensée de son crime. Cette assertion se fonde sur les dépositions faites par divers témoins relativement aux antécédents de l'accusé, sur les propos tenus par lui en diverses circonstances et sur les diverses

pièces imprimées ou manuscrites trouvées à son domicile, et qui semblent prouver son affiliation à la société secrète des communistes.

Il résulterait aussi de la déposition de quelques témoins que Darmès avait des complices qui, pour la plupart, faisaient partie d'un groupe dont l'accusé se détacha au moment de commettre le crime. L'instruction a révélé d'autres faits qui semblent rendre évidente l'accusation de complicité.

En résumé, tout semble indiquer que, le 15 octobre, Darmès est allé au Carrousel s'assurer de l'arrivée du roi, que, rentré un moment chez lui pour prendre sa redingote, qui lui était nécessaire pour cacher sa carabine, il est ressorti bientôt après afin d'aller chercher ses armes.

Aimé Borel, né en Suisse et réfugié en France, membre de la société secrète des communistes, a fait des aveux, incomplets sans doute, mais qui, recueillis, ont beaucoup contribué à mettre l'autorité judiciaire sur la trace des coupables.

— La cour des pairs a rendu un arrêt par lequel huit inculpés ont été écartés de l'accusation principale. Elle a retenu seulement les nommés : Darmès, Duclos et Considère, le premier comme auteur, les deux autres comme complices de l'attentat du 15 octobre.

— Ce n'est pas au 27 de ce mois, mais au lundi 24, qui est fixée l'ouverture des débats dans l'affaire Darmès. M. le chancelier de France lui a fait notifier, ainsi qu'à ses deux co-accusés, l'ordonnance d'ajournement.

Darmès a choisi pour son défenseur M. Alphonse Pinède, avocat à la cour royale de Paris.

— Une dépêche télégraphique de Bayonne, 11 mai, Madrid 8 mai, annonce qu'Espartero vient d'être nommé régent unique du royaume d'Espagne.

153 voix contre 136 ont décidé qu'il n'y aurait qu'un régent unique. Espartero en a réuni 179. M. Arguelles 103; 8 voix ont été perdues.

— Le général Budgeaud et M^g. le duc de Nemours sont rentrés à Alger le 10 mai, après une absence de 18 jours et plusieurs engagements glorieux dans lesquels l'ennemi a éprouvé des pertes considérables et qui sont d'un heureux présage pour la campagne qui va s'ouvrir.

Le gouverneur et le duc de Nemours doivent s'embarquer pour Oran, vendredi prochain 14. Le général Baraguy-d'Hilliers commandera en chef la province d'Alger.

— Il résulte des nouvelles données par les journaux anglais, que des sociétés et des meetings s'établissent de toute parts pour et contre le projet de réduction des droits sur les céréales. En un mot, cette affaire prend tous les caractères d'une lutte immense où les deux partis sont décidés à jouer leur va-tout.

— Le tribunal civil de Riom vient de résoudre négativement la question de savoir si la surveillance de la haute police prive celui qui en est l'objet de ses droits civils et politiques, et notam-

ment de la faculté d'être inscrit sur la liste des électeurs communaux.

L'Observateur autrichien contient une correspondance de Constantinople, de 19 avril, qui annonce que les difficultés élevées sur certains points du firman d'investiture du Pacha ont été totalement aplanies, par suite des démarches des représentants des puissances signataires du traité du 15 juillet.

Les troubles de Candie ayant pris un développement alarmant, la Porte va diriger vers cette île une escadre sous le commandement de Tahir-Pacha.

D'un autre côté, tout le nord de l'Albanie, la Macédoine et même la Romélie sont en révolte contre les pachas. L'insurrection s'étend rapidement. Le clergé chrétien y joue un grand rôle.

On apprend que le pacha de Nissa a attaqué le camp des rebelles entre Kaminiecz et Matievaz, et les a dispersés.

On lit dans le supplément du Portafoglio Maltese en date du 5 mai :

Une lettre de Constantinople, 27 avril, annonce que la Porte a formellement accordé les trois points sur lesquels Mehémet-Ali insistait spécialement.

Le chiffre du tribut annuel n'est pas encore fixé.

Le sultan a officiellement notifié aux légations étrangères le prochain départ d'une flotte destinée à bloquer l'île de Candie, où l'insurrection est devenue générale. Les insurgés demandent absolument l'indépendance de l'île; ils se tiennent prêts à repousser toutes les attaques des Turcs, qui de leur côté sont réfugiés dans les forteresses.

— On lit dans le même supplément : La peste fait de cruels ravages en Egypte. Au Caire les cas de maladie sont de 100 à 120 par jour, à Alexandrie de 50 à 60. Au Caire le typhus sévit en même temps que la peste. Dans les villages de la Basse-Egypte le nombre des malades est très considérable.

Il s'est présenté des cas de peste à bord de deux bâtiments anglais, l'un chargé de comestibles, l'autre de cotons, à destination de l'Angleterre. La chancellerie britannique a donné l'ordre à tous les capitaines de défendre à leurs équipages toute communication avec la terre.

VARIÉTÉS.

DU DUEL,

Extrait du Cours de Morale, par Arrighi avocat, professeur de Morale et du droit des gens, Directeur de l'École Paoli à Corte.

M. Arrighi, directeur de l'École Paoli, vient de publier un extrait du Cours de Morale qu'il professe dans cette école et cet extrait est consacré à la question du Duel. Nous l'avons lu avec la plus grande attention, et nous devons ajouter avec la plus grande satisfaction. C'est une protestation de plus, protestation énergique, pleine de chaleur, de conviction et d'entraînement contre ce reste de barbarie qui s'obstine à se perpétuer dans nos mœurs,

qu'aucune personne raisonnable, qui a réfléchi sérieusement, n'oserait défendre en théorie et qui malheureusement, par suite de cet empire irrésistible de l'habitude, par crainte de heurter de front et résolument l'opinion publique, fût-elle erronée, trouve encore un nombre si grand de partisans dans la pratique. Tout a été dit sur cette question épuisée et cependant M. Arrighi, en puisant au fond de son cœur, a trouvé le moyen de rendre de la vie à un sujet si souvent abordé et si souvent, malheureusement, traité en vain. C'est qu'ici, comme dans une foule de circonstances, la raison ne s'adresse plus à la raison, mais à des préjugés violents, à des sentiments d'un orgueil exagéré, à un esprit révolté, qui foule aux pieds les lois de la société et qui se pose hardiment comme juge absolu dans sa propre cause. Comment voulez-vous qu'immédiatement le moraliste gagne son procès, qu'il séduise, convertisse celui auquel il s'adresse, surtout alors que l'opinion qui, à défaut de sagesse, fait beaucoup de bruit, l'excite à résister et par ses éloges cruels et par ses anathèmes ridicules ? Mais quelle difficulté que soit la tâche, elle n'est pas cependant impossible à réaliser, et il faudra bien qu'en définitive l'avantage reste au droit sur la force, à la justice sur la violence, à la société sur l'individu. Autrement, il faudrait capituler avec toutes les mauvaises passions qui fermentent au plus profond du cœur humain et sortir, par un sauve-qui-peut désespéré, d'une société qui n'irait ainsi le progrès. C'est donc à tous les hommes qui aiment leur pays; qui conçoivent à l'humanité une autre mission que celle de s'entre-déchirer comme le font les peuples sauvages; qui s'imaginent que la justice doit suffire à tout et que nul n'est assez haut placé ou par sa position, ou par son intelligence, ou par la grandeur prétendue révoltante des affronts ou des injustices qu'il a reçues, pour se dispenser d'observer les lois communes, aussi bien faites pour protéger le point d'honneur, même dans ses plus exigeantes exagérations, que la fortune et la vie des citoyens. Nous vivons à une époque où l'égalité devant la loi, cette conquête si laborieusement pénible du passé, et par cela même si bien assurée, tend à pénétrer de plus en plus dans nos mœurs, dans nos habitudes, dans nos besoins; et jusque dans nos intérêts, et ce serait une étrange contradiction que le meurtre par consentement mutuel fût le seul crime social qui restât impuni devant les lois ou devant l'opinion publique. Il n'en saurait être ainsi, et il faudra bien enfin que le duel, quelque arrogant qu'il soit, quelque gentilhomme du vieux régime qu'il se fasse, quelque courageusement lâche qu'il se montre, puisse dans la plupart des cas, c'est un homme qui fuit devant le blâme des oisifs qui ne s'enquerraient guère du droit et de la raison, et qui cherche à gagner un brevet d'homme intrépide en s'enivrant pour un moment de colère rentrée;

il faudra bien que le duel finisse par reconnaître qu'il a les mains teintes de sang et que ce sang est du sang humain, que nul n'a le droit de verser, sans répondre de son crime. Aujourd'hui nous avons tellement horreur d'un homme qui tue son semblable, qu'il s'élève des voix qui demandent qu'on mette le bourreau hors la loi; qui contestent à la société le droit d'infliger la mort pour la mort — et c'est là une noble protestation qui honore notre époque — et en présence de ce fait si éclatant, de ces démonstrations si humaines, et peut-être trop généreuses et trop en avant, comment oserait-on revendiquer pour un seul citoyen, juge dans sa propre cause, et pour la plupart des cas, de la cause la plus futile et la plus misérable qui puisse se concevoir, le maintien d'un préjugé qui le constitue à la fois accusateur, juge, exécuteur et quel juge! Lui, qui juge le cœur plein de colère, et qui n'entend pas même la défense de l'accusé. Aux jours les plus mauvais de notre révolution de 89 — mélange de bien et de mal, comme tout ce qui sort de l'homme — nous n'avions pas assez d'anathèmes contre ces tribunaux dérisoirement cruels qui envoyaient des victimes à l'échafaud sans les entendre, et après tout, l'homme qui en provoque un autre que fait-il autre chose ?

M. Arrighi a donc bien fait de ne pas regarder la partie comme perdue, et il a prouvé qu'il entendait sérieusement son œuvre. Il a combattu, fût-il énergiquement le duel; il a montré à chaque page ce qu'il y avait d'inique, de ridicule, d'odieux et de stupidement féroce dans cet usage, et il n'a pas hésité à dire toute sa pensée. Il a mieux fait; il a cru qu'une protestation de ce genre ne devait pas rester renfermée dans le cercle restreint d'une école privée, et il appelle la publicité sur sa parole d'abord destinée à ses élèves et aujourd'hui offerte à ses concitoyens. Mais en même temps qu'il traitait les questions générales, il a dû aussi s'occuper d'une question spéciale à la Corse et il l'a fait avec non moins d'à-propos et de bonheur, selon nous. En présence de la vendetta qui afflige encore notre pays, mais qui disparaîtra, ayons bonne confiance, comme elle a disparu d'ailleurs, devant des progrès de la moralité et de la sociabilité générales, une opinion s'est élevée, opinion reçue à l'état de théorie, et qui consiste à dire que ce serait un grand pas de fait dans l'affranchissement de la vendetta, si le duel venait se substituer à la coutume si terrible des inimitiés particulières. Cette opinion, nous désirons vivement qu'elle ne sorte jamais de la théorie, car nous ne comprenons pas comment la vendetta disparaîtrait au moment même où vous capituleriez avec elle, au moment où vous sanctionneriez le droit qu'à chacun de satisfaire ses colères et ses haines personnelles. Vous auriez la vendetta et le duel de plus; à un fléau vous en ajouteriez un autre, voilà tout. Admettre le duel — et comment oseriez-vous l'ad-

mettre? Serait-ce législativement? Mais outre que ce ne sont pas les lois qui font les mœurs, où trouveriez-vous des législateurs assez éhontés pour reculer de quatorze cents ans et pour emprunter aux codes des barbares du cinquième siècle leur impie législation des jugements de Dieu? Serait-ce par le consentement libre des habitants de notre pays, en infiltrant peu à peu dans les esprits cette théorie; mais ne voyez-vous pas qu'admettre le duel, c'est reconnaître que la vengeance est un principe social, sacré, inviolable que la vengeance a droit à la protection des lois, aux respects de tous; et si vous sanctionnez ainsi la vengeance que pouvez-vous dire contre la vendetta? Cette dernière ne devient plus qu'une affaire de forme, qu'une affaire de goût. A vous donc le duel, si le duel vous suffit pour satisfaire votre passion, mais à moi la vendetta et que pourrez-vous me dire pour me faire adopter votre préférence? Vengeance pour vengeance, duel pour vendetta, au fond où est la différence? Hélas il n'y en a point. Oh! non ce n'est pas ainsi qu'on déracine les mauvaises passions; ce n'est pas en capitulant avec elles; ce n'est pas en les justifiant dans leur principe qu'on les détruit. Avec elles il ne faut pas avoir tant d'égards, se faire petit et suppliant, et leur dire : Nous vous accordons ceci, à condition que vous nous accorderez cela. L'homme qui procède ainsi sera toujours vaincu dans cette lutte inégale. Mais nous nous oublions; nous oublions que nous voulions donner à nos lecteurs l'opinion de l'un de nos concitoyens sur cette question qui intéresse si fort notre pays. Laissons donc parler M. Arrighi :

« Nous insistons beaucoup sur ce point (dit-il) parce qu'il est des novateurs qui regardent les combats singuliers comme un progrès de civilisation. — Pour policer la Corse, il faut y introduire la mode des duels, substituer le coup d'épée au coup de fusil, le cartel, à la loyale dénonciation des hostilités. — Dans la pensée de ces réformateurs d'une nouvelle espèce, les salles d'armes sont la meilleure école de la civilisation. Il convient, disent-ils, de favoriser cette nouvelle direction dans les mœurs et les idées. Ceux-là comprennent bien mal les intérêts de leurs pays qui s'alarment à la seule idée d'y voir naturaliser le duel. Quelle folie! Le jour où les Corses imiteront les spadassins du continent, il n'y aura plus de meurtre dans l'île; c'est-à-dire, que nous aurons une classe privilégiée d'assassins. A présent, on se tue dans les campagnes; alors, on se tuera aux avenues des villages et des cités. A présent, les meurtriers n'osent point soutenir le regard sévère du magistrat; alors, il braveront la justice. A présent, le Jury effraie les coupables par son énergie répressive; alors, il se demandera, à l'exemple des Jurés d'outremer, si les duellistes sont punissables, si leur acquittement n'est pas dans le silence de la loi. A présent, les complices d'un meurtre sont aussi sévèrement punis que les auteurs; alors on les acquittera, parce qu'ils s'appelleront parrains ou seconds. A présent, on n'attaque que ses ennemis personnels; alors, on attaquera tout à la fois, ses ennemis personnels et les ennemis des autres. A présent, on commence à prendre en horreur le meurtrier; établissez des tournois et les champs

ON S'ABONNE A BASTIA

AU BUREAU DU JOURNAL

A PARIS

Office-Correspondance d'AGUSTE VIGNY et Comp. Place de la Bourse n° 5, où l'on reçoit les annonces pour l'Insulaire Français.



L'Insulaire Français,

JOURNAL POLITIQUE ET LITTÉRAIRE.

PRIX D'ABONNEMENT

POUR LA CORSE.

POUR UN AN	16 fr.
POUR SIX MOIS	8
POUR TROIS MOIS	4
POUR LE CONTINENT	20
POUR L'ÉTRANGER	24

Prix d'insertion, 40 c. la ligne.

clôt, et vous verrez les jeunes gens y descendre tranquillement, le doigt sur la détente du pistolet, au sortir du bal, des cercles et des églises. Ils apprendront bientôt à écrire avec politesse des cartels provocateurs, à distinguer les combats à outrance, des combats au premier sang, ceux qui doivent se terminer après un nombre donné de coups, de ces duels funéraires qui ne cessent qu'avec la vie de l'un des combattans. Ces rencontres seraient d'autant plus funestes que, parmi nous, l'adresse au tir n'est pas ce qui distingue le moins nos jeunes compatriotes. Les familles sont unies entr'elles par une telle solidarité d'honneur, elles se touchent par tant de côtés, que les offenses individuelles deviendraient bientôt des querelles générales, le cercle des tournois s'étendrait si bien de proche en proche, que le combat, commencé entre deux personnes, se terminerait peut-être par une mêlée sanglante entre deux lignes collatérales, et nous pourrions même ajouter, entre des villages entiers.

Ah! loin de nous cette féroce civilisation. C'est bien assez des maux de la vendetta, sans que nous allions imprudemment ennobler le meurtre, en déguisant ce qu'il offre d'odieux sous un faux vernis d'honneur? Non, qu'il reste avec le nom et le caractère d'un crime punissable. C'est avec son côté hideux qu'il doit apparaître à la justice du pays. Les mauvais citoyens sont ceux qui cherchent à le réhabiliter dans l'opinion. Ils conspirent, sans s'en douter, contre la sûreté générale, ils facilitent les meurtres volontaires, en leur ménageant, par les idées et les mœurs, des chances certaines d'impunité. Mais il n'en sera point ainsi. Le continent nous offre de meilleurs exemples à suivre. Empruntons-lui son esprit industriel, les méthodes agricoles, les grâces et la facilité du commerce, son enthousiasme pour tout ce qui est grand et généreux. L'homicide, sous quelque forme qu'il se produise, quelle que soit la qualification qu'on lui donne, ne peut échapper à la réprobation des gens de bien. Nous avons vu que cette règle de morale et d'ordre public n'admet que deux exceptions, le cas où il est commandé par la loi, ou par la nécessité actuelle de la défense de soi-même ou d'autrui.

Eh quoi! c'est lorsqu'on pousse l'horreur du sang humain jusqu'à demander la suppression de la peine capitale, et que l'on conteste à la souveraineté le pouvoir redoutable de l'indulger; c'est lorsque ce vœu est dans le cœur et les ouvrages des plus grands écrivains, lorsque plusieurs pensent et disent comme l'auteur du *Genie du Christianisme* que, dans la société commençante, l'instinct de l'homme repoussait la peine de mort, comme dans la société achevée la raison de l'homme l'abolira; c'est lorsqu'on travaille partout à l'adoucissement des mœurs, que l'on prend ardemment la défense des duels? Comment concilier ce vœu de l'humanité avec ce stupide respect pour une coutume aussi barbare? En vérité, on ne le comprend pas.

Messieurs, l'abolition du duel suffirait à l'illustration d'un règne. Nous concevons parfaitement que la première cour du royaume se soit enfin associée, par la haute autorité de ses arrêts, à cette utile réforme. Nous concevons mieux encore, que le Roi des Français, qui sait allier, au plus haut degré, la science du gouvernement aux études philosophiques, soit saisi de la noble ambition d'accomplir ce que ses prédécesseurs ont vainement tenté. Quelle gloire pour son règne, s'il pouvait s'écrire comme St-Louis, mais avec plus de succès que ce grand monarque: *Il est temps que le glaive de la loi brille à la place du fer des meurtres.*

D'après ce passage, dont nous partageons entièrement l'opinion, nos éloges seraient super-

lus. Nos lecteurs ont pu juger et apprécier eux-mêmes, et nous croyons que c'est d'ouvrages semblables qu'on peut dire ce que l'on a dit déjà bien de fois: c'est la un bon livre et une bonne action.

ANNONCES ET AVIS.

POESIE GIOCOSE

DI

GIUSEPPE STRAFORELLI

DI BASTIA;

Coll'aggiunta di alcune rime del medesimo in dialetto nostrale.

Sono note in Corsica le Poesie giocose del fu Canonico D. Giuseppe Straforelli di Bastia; e un piccolo saggio datone nel 3° fascicolo delle *Poesie di moderni Autori Corsi*, e nell'opera del Sig. Valery *Voyage en Corse*, ha fatto desiderare da molti la pubblicazione di altre Poesie scritte da lui nel medesimo genere. Noi, per far cosa grata ai nostri concittadini, e soprattutto ai molti amici dell'autore, ci siamo risolti di raccogliere in un volume di stampa quei componimenti poetici i quali ci parvero aver più incontrato o dover incontrare l'aggradimento del pubblico.

Il volume, composto di 200 pag. incirca, si darà agli abbonati al prezzo di fr. 2 e 50 cent.

Le associazioni si ricevono alle *Tre fontane* nella Tipografia FABIANI, nella quale si darà principio quanto prima all'annunziata pubblicazione.

SOIERIES ET NOUVEAUTÉS.

G. GENERO FILS,

Rue St-Jean, maison Gregori, au 1^{er} vis-à-vis la Douane.

Vient de recevoir de Paris, beaucoup d'étoffes nouvelles pour pantalons et paletots, étoffes pour robes, châles, charpes, foulards, dentelles, chapeaux de paille et autres articles pour la saison.

L'EAU O'MÉARA CONTRE LES MAUX DE DENTS

autorisée par on: Royale, calme les plus vives douleurs, détruit la carie et évite les maladies auxquelles la bouche est assujettie. 1 fr. 75 c. le flacon | Dépôts chez MM. GIRALT à Bastia; GROSETTI à Ajaccio.

AVIS

D'un jugement du tribunal civil de Bastia, arrondissement de ce nom (Corse) en date du 18 décembre 1840, confirmé par arrêt de la Cour Royale, chambre civile, séant à Bastia, sous la date du 19 mai 1841, enregistrés, et rendus contradictoirement, entre la dame Flore née Lota, femme de M. Tommasi Jean-Baptiste, propriétaire demeurant et domiciliée à Bastia chez son père, M. Lota Jean-Baptiste, représentée en première instance par M^{re} Casevecchie avoué, en appel par M^{re} Pellegrini avoué, d'une part.

Et d'autre part le dit M. Tommasi Jean-Baptiste,

propriétaire demeurant et domicilié à Pino canton de Luri, arrondissement susdit.

Il appert que, sur la demande de la dite dame Tommasi, leur séparation de corps et de biens a été prononcée.

Bastia, le 21 mai 1841.

Pour extrait certifié sincère et véritable, Signés: Pellegrini, avoué. — Casevecchie, avoué. Enregistré à Bastia, le 21 mai 1841, fol. 171 n° case 8. — Reçu 2 fr. pour deux droits et 20 c. pour décime.

Signé: Casanova.

Pour copie conforme,

Casevecchie, avoué.

VENTE, par autorité de justice, des biens dépendants de la faillite du sieur A. Castellini de Cervione à la diligence de MM. les syndics, qui aura lieu sur une seule adjudication en l'étude de M. Seatteli notaire à Bastia, rue St-Charles, le 9 juin prochain, 10 heures du matin.

Ces biens consistent en terres labourables, châtaigniers, oliviers, etc. situés dans les communes de Casabianca, Poggio et Mezzana, Talasani et St-Lucie de Moriani, et une vigne sise au lieu dit *Linare*, commune de St-Martin de Lota, arrondissement de Bastia.

Ils seront adjugés au plus offrant et dernier enchérisseur, même au-dessous du prix de leur estimation.

MOUVEMENT DU PORT DE BASTIA

Du 15 au 21 Mai 1841.

ARRIVÉES.

Livourne. St-Pierre, bat. à vap. cap Sisco, lest. Une arrivée.

Livourne. Pozzodiborgo, bat. à vap. c. Valzi, V. passagers. Une arrivée.

Livourne. Sebastiani, bat. à vap. c. Sactoni, passagers. Deux arrivées.

Livourne. Assomption, mistik c. Belgodere; id. Calzarello. St-Antoine, gondole c. Sisco, lest.

Calzarello. Désir, gondole c. Mattei, lest.

Pronete. St-Antoine, gond. c. Mattei F. vin.

Pronete. Annonciation, gond. c. Dominici, vin.

Macinaggio. St-Simon, gond. c. Filippi, vin.

Macinaggio. S. Cœur de Jésus, gond. c. Defendini, vin.

Propriano. V. des Garmes, balancelle c. Tulli, blé.

Ajaccio. Espoir en Dieu, tartane, c. Benedittini, id.

Portovecchio. Robertine, goél. c. Collari, planch.

Tanis. Mouché, chebeck, c. Tazio Thomas, huile.

Cagnano. Bapiste, chasse-m. c. Cervoni, briques.

Padulella. Antoinette, mistik, c. Laporta, planch.

Toulon. Var, b. à v. c. Valzi, dépêches.

DÉPARTS.

Toulon. Var, b. à vap. c. Valzi, dépêches.

Pronete. Annonciation, gond. c. Dominici, divers.

Calzarello. St-Antoine, gond. c. Mattei, futailles.

Propriano. Printemps, b. goél. c. Valzi J. lest.

Livourne. St-Pierre, b. à vap. c. Sisco, passagers.

Un départ.

Livourne. Pozzodiborgo, bat. à vap. c. Valzi, V. passagers. Un départ.

Livourne. Sebastiani, b. à vap. c. Sactoni, passagers. Trois départs.

A la mer, Étoile goélette de l'État, c. Lagarde.

Golfe Juan. St-Vincent, mistik, c. Battestini, lest.

Macinaggio. V. des Garmes, gond. c. Tulli, blé.

Macinaggio. St-Simon, gond. c. Filippi, diverses.

Padulella. La Corse, b. goélette c. Sisco, lest.

La Gérant N. TARTAROLI

BASTIA. — IMPRIMERIE FABIANI.

BASTIA.

Le ministre de la guerre avait demandé, dans son projet de loi sur les travaux extraordinaires, des sommes de 320,000 fr. pour la place de Bastia, celle de 177,900 pour celle de Calvi et de 127,000 pour celle de Corte. La commission laquelle avait été envoyé l'examen du projet, fit remarquer, dans son rapport, que ces travaux à exécuter en Corse, ceux relatifs à la place de Calvi et de Corte devaient rentrer dans les dépenses ordinaires, et que, quant à la place de Bastia, aucune étude n'ayant été faite, plan, aucun état estimatif n'étant produit, et impossible à la commission d'apprécier la somme des travaux à faire. La commission proposa donc de mettre sur le même rang les travaux à faire dans ces trois places de guerre et de laisser la dépense à la charge du budget ordinaire. La chambre a, dans sa séance du 17 mai, rejeté les crédits demandés pour Bastia, Corte et Calvi, conformément aux conclusions de la commission.

Le rejet, parfaitement motivé du reste, prouve que l'on n'est guères occupé soit à Paris, soit en Corse, des moyens de défense nécessaires à la sûreté de notre pays. Il dénote ainsi une négligence, et d'autant plus blâmable qu'il paraît que les bruits de guerre, qui existaient à la fin de l'année dernière, n'ont pas même pu stimuler l'attention des personnes que regardait le soin de protéger notre île contre les attaques alors possibles de dehors. Tous leurs efforts se seraient bornés à construire ce mauvais petit mur qui masque, sans la défendre, la porte de Bastia. Ce n'était pas là une bien grande affaire, et nous croyons qu'on ferait tout aussi bien de renverser cette malencontreuse construction après cela à s'occuper de rédiger les lois de l'absence desquels on s'est plaint à la Chambre des députés.

Il n'est point, sur toute la route royale depuis Bastia jusques à Ajaccio, un endroit plus dangereux que l'entrée de la ville de Corte du côté de Tavignano. C'est l'écueil des diligences et l'effroi des conducteurs. La sûreté des voyageurs et l'embellissement de la ville, réclament depuis longtemps la prompt réparation de cette partie de la route. Cependant les années s'écoulent et cette réparation n'arrive jamais. En vérité, on ne comprend guère une pareille insouciance de la part des ingénieurs des ponts et chaussées. Dira-t-on que des obstacles peuvent s'élever de la part des propriétaires? soit. Est-ce que les lois n'ont pas prévu ces difficultés, et indiqué en même temps la manière de les écarter. Le Jury, pour la fixation de l'indemnité, eût fait bientôt justice des prétentions exagérées des propriétaires. Rien ne pouvait donc s'opposer à ce que l'on effectuât le projet que l'on semblait avoir conçu, de changer la direction de ce point de la route. On éviterait ainsi les accidents fâcheux auxquels les voyageurs sont exposés. On ne sait guère par quelle fatalité, les plans d'améliorations sont ajournés, dès qu'ils doivent profiter à cette ville, que l'on devrait profiter davantage, ne fût-ce qu'à raison de sa position centrale.

A M. le Rédacteur de l'Insulaire-Français.

Bastia, le 23 Mai 1841.

Monsieur le Rédacteur,

Vous avez annoncé dans l'Insulaire du 22 que, par suite de la nouvelle loi des douanes votée par la Chambre et promulguée le 6 du même mois, les produits de l'île qui jouissent de la franchise et qui jusqu'à présent n'avaient pu être admis que par les seuls ports de Toulon, Agde, Marseille, Cette et Cannes pourraient désormais être introduits par tous les ports du continent français.

Cet avis, Monsieur le Rédacteur, n'est pas exactement conforme au texte même de l'article

6 de la loi du 6 mai 1841 qui a seulement ajouté aux cinq ports que vous avez désignés, ceux de Bayonne, Bordeaux, Nantes, St-Malo, le Havre, Honfleur, Rouen et Dunkerque.

Vous jugerez sans doute utile de rectifier votre article dans ce sens, afin de ne pas laisser se propager une erreur qui pourrait avoir des suites fâcheuses pour les maisons de commerce qui expédient sur la métropole, les produits de la Corse.

Vous pourriez, au besoin, vous prévaloir de cette lettre et même lui donner toute la publicité que vous croirez convenable.

Recevez, Monsieur etc.

Le Directeur des Douanes,
BOUCHER DE CRÉVECOEUR.

TOULON, 23 mai 1841. — (Correspondance particulière de l'Insulaire.)

D'après les renseignements obtenus dernièrement, il paraît certain, qu'une division va partir pour le Levant, elle sera composée de deux vaisseaux et de quatre frégates, les bâtiments suivants sont désignés, vaisseaux: le *Santi-Pétri* et l'*Inflexible*, frégates: la *Didon*, la *Minerve*, la *Médée* et la *Fenise*; corvette la *Diligente* et un bateau à vapeur, dont le nom n'est pas encore connu. Cette division sera commandée par le contre-amiral baron Lassus, qui arborera son pavillon sur l'un des deux vaisseaux.

Le bateau à vapeur *le Brasier*, arrivé sur notre rade samedi dernier, venant de Bone, où il faisait la correspondance de cette ville à Tunis, est entré dans l'arsenal pour y subir des réparations. Il paraît que ce bâtiment ne retournera pas prendre le même service, vu que le bateau à vapeur *le Pacien* commandé par M. Laedrick, lieutenant de vaisseau, a reçu l'ordre de partir sous peu de jours pour cette destination.

Le bateau à vapeur le *Grigoris*, qui vient d'être disposé en bateau hôpital, est sorti du port et partira vers la fin de la semaine pour l'Afrique; l'utilité de ce bâtiment étant bien reconnue pour le transport des malades, un troisième sera bientôt en état de prendre le même service.

On assure que la corvette l'*Ignala*, doit aller prochainement remplacer le brick le *Grenadier*, en station sur les côtes d'Italie.

Le bateau à vapeur l'*Euphrate*, chargé de la correspondance et des passagers, a mouillé en rade, venant d'Alger.

M. le comte de Buttafoco, chef de bataillon au 18^e de ligne, qui reçut, il y a quelques mois, étant au camp de Fontainebleau, la croix d'officier de la légion d'honneur, vient d'être promu au grade de lieutenant-colonel au 31^e de ligne qui se trouve à Constantine (Algérie).

— La chambre des pairs a adopté, dans sa séance du 22, le projet de loi déjà voté par la chambre des députés, qui autorise le département de la Corse à s'imposer extraordinairement pendant les années 1843 et 1844, dix centimes additionnels au principal des quatre contributions directes, dont le produit sera exclusivement consacré à aider la ville de Bastia dans les frais de constructions et de premier établissement de son collège royal.

— Le nommé Bartolomeo Nicolai dit Bartolo, berger vient de mourir à Moita à l'âge de 107 ans. Il était né à Zicavo, en 1734.

— Par ordonnance royale, en date du 13 de ce mois, M. Colonna d'Istria suppléant du juge de paix du canton de Sariarondissement d'Ajaccio, en remplacement de M. Léonardi, démissionnaire.

— M. Luri, (François-Xavier), percepteur de Luri, a été nommé percepteur à Borgo.

M. Gournait, percepteur surnuméraire, a été nommé percepteur à Luri; et M. Pancrazi, Hyacinthe, percepteur surnuméraire dans notre département.

— Par décision de M. le ministre des travaux publics, M. Hérard, élève de 2^e classe à l'école royale des ponts-et-chaussées, vient d'être employé au service général du département de la Corse.

— Par décision de M. le sous-secrétaire d'état des travaux publics, MM. Vincenzini et Guelon, piqueurs des ponts-et-chaussées ont été nommés conducteurs auxiliaires de 3^e classe.

— La chambre des pairs a nommé la commission qui devra examiner le projet de loi relatif à l'établissement de deux nouveaux services de paquebots à vapeur dans la Méditerranée. Elle est ainsi composée :

MM. le duc de Fezensac, baron de Fréville, Gautier, comte de Gasparin, vice-amiral Halgan, vice-amiral Jacob et chevalier Tarbé de Vauxclairs.

Nouvelles d'Orient.

Le paquebot d'Orient le *Mentor* arrivé le 20 à Marseille, a apporté les nouvelles suivantes :
CONSTANTINOPLE, 7 mai. — (Correspondance du Sémaphore.)

Il est toujours question du rappel de lord Pombury. M. de Pontois reste décidément; peut-être obtiendra-t-il un congé pour aller passer l'hiver à Paris. Le parti anglais intrigue sans cesse dans le divan : on va jusqu'à dire que la disgrâce de Reschid sera suivie d'un triomphe éclatant et que cet ex-ministre touchera au moment d'être nommé grand-visir. Les partisans de Reschid sèment mille bruits sur le compte du sultan, qu'ils représentent comme livré à tous les excès de la boisson. Riza-Pacha est accusé par eux de concussion et de faire l'amour avec la Validé. Tous ces bruits sont répandus dans l'intention de rendre Reschid plus nécessaire que jamais. Bilsat, à mon avis, se conduit très bien; il vise à obtenir l'affection nationale. Il met beau-

coup d'habileté dans ses relations avec la diplomatie; sa vie privée est exempte de reproches. La Validé est une princesse distinguée qui dirige convenablement son fils le sultan.

Vous saurez qu'une invasion de 500 Serviens en Bulgarie a intercepté les communications pendant quelques jours et retardé l'arrivée des courriers de Vienne. Cette invasion a été vigoureusement réprimée; un détachement de troupes albanaises fut lancé dans les villages bulgares, et les Serviens disparurent. Après, une amnistie a été proclamée en faveur des Bulgares qui avaient secouru les Serviens. On attribue ce mouvement des Bulgares et des Serviens à la Russie.

La solution de la question égyptienne dépendra de la réponse que la Porte attend d'une note qu'elle a adressée au cabinet français.

ALEXANDRIE, 6 mai. — (Correspondance du Sémaphore.)

Le paquebot la *Méditerranée*, venu de Constantinople, nous a apporté des nouvelles de la nature la plus satisfaisante. Le vice-roi a appris avec une extrême joie que ses vœux étaient exaucés : l'hérédité telle qu'il le désirait lui est accordée; c'était là le point important pour lui. Le sultan a adressé un *memorandum* aux quatre puissances, dans lequel il semble reprocher à Méhémet-Ali d'avoir manqué envers lui de franchise; voici ce *memorandum* :

Traduction du *Memorandum* adressé par la S. P. le 19 avril 1841, aux ministres des quatre cours alliées.

S. H. le sultan, ayant égard aux conseils bienveillants qui lui sont venus cette fois encore de la part des hautes cours alliées, a bien voulu accorder une nouvelle faveur à Méhémet-Ali-Pacha, en daignant lui faire, d'après sa dernière requête, les concessions qui vont être indiquées, à conditions toutefois que ce Pacha observera religieusement toutes les conventions et les traités conclus ou qui le seront à l'avenir entre la S. P. et les puissances alliées.

Ainsi l'hérédité du gouvernement d'Égypte se transmettra aux fils et aux descendants mâles du Pacha, de manière cependant que le plus âgé parmi eux soit toujours appelé à succéder au poste de gouverneur, dont il recevra l'investiture par la S. P. chaque fois que ce poste sera devenu vacant.

On renonce à prélever le quart sur les revenus de l'Égypte, et le tribut à payer par son gouverneur sera ultérieurement fixé et réglé, soit pour la qualité, soit pour la perception, d'après l'état actuel des recettes de cette province.

Pour ce qui concerne les nominations aux différents grades de l'armée en Égypte, Méhémet-Ali-Pacha est autorisé à les conférer de lui-même jusqu'au grade de colonel seulement; pour les nominations aux autres grades supérieurs, il devra préalablement en référer à la Sublime-Porte.

Quant à ce qui a rapport au système d'adminis-

tration intérieure qui doit être en vigueur en Égypte, de même que les autres ports de l'empire ottoman, comme Méhémet-Ali-Pacha, de requête susmentionnée, ne paraît pas disposé à l'adopter franchement, et comme d'ailleurs point a été déjà arrêté dans l'acte séparé qui fait le traité de l'alliance, pour ne laisser lieu à aucun grief de la part des puissances alliées et de la S. P., dans le cas que Méhémet-Ali pût s'écarter par la suite de des actes contraires à un essentiel fondé sur le traité sus-indiqué, le sultan de la S. P. ont jugé très important cet état de choses, de réclamer avant tout des explications et des déclarations précises à ce sujet et c'est pour prier votre Excellence de vouloir bien donner de son côté, par écrit, que le *Memorandum* lui est adressé.

On dit que les quatre consuls porteront mêmes le nouveau firman que la Porte doit envoyer au Pacha. Ces consuls ont dû quitter Constantinople le 2 ou le 3. Le *Phénix*, paquebot anglais, est allé faire une station à Beyrouth, où il a été victime d'une épidémie de peste; le bruit ici que le Sultan est gravement malade.

Le brick de guerre le *Bougainville*, qui porte des nouvelles de Candie; ces nouvelles vont jusqu'au 2 de ce mois. L'insurrection gagnait tous les jours du terrain. Les Grecs ont formé un gouvernement, ils ont nommé un administrateur pris parmi le peuple. On est disposé à soutenir la lutte avec le courage désespéré.

Le brick de guerre le *Bougainville*, qui porte des nouvelles de Candie; ces nouvelles vont jusqu'au 2 de ce mois. L'insurrection gagnait tous les jours du terrain. Les Grecs ont formé un gouvernement, ils ont nommé un administrateur pris parmi le peuple. On est disposé à soutenir la lutte avec le courage désespéré.

Le brick de guerre le *Bougainville*, qui porte des nouvelles de Candie; ces nouvelles vont jusqu'au 2 de ce mois. L'insurrection gagnait tous les jours du terrain. Les Grecs ont formé un gouvernement, ils ont nommé un administrateur pris parmi le peuple. On est disposé à soutenir la lutte avec le courage désespéré.

Le brick de guerre le *Bougainville*, qui porte des nouvelles de Candie; ces nouvelles vont jusqu'au 2 de ce mois. L'insurrection gagnait tous les jours du terrain. Les Grecs ont formé un gouvernement, ils ont nommé un administrateur pris parmi le peuple. On est disposé à soutenir la lutte avec le courage désespéré.

Le brick de guerre le *Bougainville*, qui porte des nouvelles de Candie; ces nouvelles vont jusqu'au 2 de ce mois. L'insurrection gagnait tous les jours du terrain. Les Grecs ont formé un gouvernement, ils ont nommé un administrateur pris parmi le peuple. On est disposé à soutenir la lutte avec le courage désespéré.

Le brick de guerre le *Bougainville*, qui porte des nouvelles de Candie; ces nouvelles vont jusqu'au 2 de ce mois. L'insurrection gagnait tous les jours du terrain. Les Grecs ont formé un gouvernement, ils ont nommé un administrateur pris parmi le peuple. On est disposé à soutenir la lutte avec le courage désespéré.

Le brick de guerre le *Bougainville*, qui porte des nouvelles de Candie; ces nouvelles vont jusqu'au 2 de ce mois. L'insurrection gagnait tous les jours du terrain. Les Grecs ont formé un gouvernement, ils ont nommé un administrateur pris parmi le peuple. On est disposé à soutenir la lutte avec le courage désespéré.

Le brick de guerre le *Bougainville*, qui porte des nouvelles de Candie; ces nouvelles vont jusqu'au 2 de ce mois. L'insurrection gagnait tous les jours du terrain. Les Grecs ont formé un gouvernement, ils ont nommé un administrateur pris parmi le peuple. On est disposé à soutenir la lutte avec le courage désespéré.

Le brick de guerre le *Bougainville*, qui porte des nouvelles de Candie; ces nouvelles vont jusqu'au 2 de ce mois. L'insurrection gagnait tous les jours du terrain. Les Grecs ont formé un gouvernement, ils ont nommé un administrateur pris parmi le peuple. On est disposé à soutenir la lutte avec le courage désespéré.

Le brick de guerre le *Bougainville*, qui porte des nouvelles de Candie; ces nouvelles vont jusqu'au 2 de ce mois. L'insurrection gagnait tous les jours du terrain. Les Grecs ont formé un gouvernement, ils ont nommé un administrateur pris parmi le peuple. On est disposé à soutenir la lutte avec le courage désespéré.

Le brick de guerre le *Bougainville*, qui porte des nouvelles de Candie; ces nouvelles vont jusqu'au 2 de ce mois. L'insurrection gagnait tous les jours du terrain. Les Grecs ont formé un gouvernement, ils ont nommé un administrateur pris parmi le peuple. On est disposé à soutenir la lutte avec le courage désespéré.

Le brick de guerre le *Bougainville*, qui porte des nouvelles de Candie; ces nouvelles vont jusqu'au 2 de ce mois. L'insurrection gagnait tous les jours du terrain. Les Grecs ont formé un gouvernement, ils ont nommé un administrateur pris parmi le peuple. On est disposé à soutenir la lutte avec le courage désespéré.

Le brick de guerre le *Bougainville*, qui porte des nouvelles de Candie; ces nouvelles vont jusqu'au 2 de ce mois. L'insurrection gagnait tous les jours du terrain. Les Grecs ont formé un gouvernement, ils ont nommé un administrateur pris parmi le peuple. On est disposé à soutenir la lutte avec le courage désespéré.

Le brick de guerre le *Bougainville*, qui porte des nouvelles de Candie; ces nouvelles vont jusqu'au 2 de ce mois. L'insurrection gagnait tous les jours du terrain. Les Grecs ont formé un gouvernement, ils ont nommé un administrateur pris parmi le peuple. On est disposé à soutenir la lutte avec le courage désespéré.

Le brick de guerre le *Bougainville*, qui porte des nouvelles de Candie; ces nouvelles vont jusqu'au 2 de ce mois. L'insurrection gagnait tous les jours du terrain. Les Grecs ont formé un gouvernement, ils ont nommé un administrateur pris parmi le peuple. On est disposé à soutenir la lutte avec le courage désespéré.

Le brick de guerre le *Bougainville*, qui porte des nouvelles de Candie; ces nouvelles vont jusqu'au 2 de ce mois. L'insurrection gagnait tous les jours du terrain. Les Grecs ont formé un gouvernement, ils ont nommé un administrateur pris parmi le peuple. On est disposé à soutenir la lutte avec le courage désespéré.

Le brick de guerre le *Bougainville*, qui porte des nouvelles de Candie; ces nouvelles vont jusqu'au 2 de ce mois. L'insurrection gagnait tous les jours du terrain. Les Grecs ont formé un gouvernement, ils ont nommé un administrateur pris parmi le peuple. On est disposé à soutenir la lutte avec le courage désespéré.

Le brick de guerre le *Bougainville*, qui porte des nouvelles de Candie; ces nouvelles vont jusqu'au 2 de ce mois. L'insurrection gagnait tous les jours du terrain. Les Grecs ont formé un gouvernement, ils ont nommé un administrateur pris parmi le peuple. On est disposé à soutenir la lutte avec le courage désespéré.

Le brick de guerre le *Bougainville*, qui porte des nouvelles de Candie; ces nouvelles vont jusqu'au 2 de ce mois. L'insurrection gagnait tous les jours du terrain. Les Grecs ont formé un gouvernement, ils ont nommé un administrateur pris parmi le peuple. On est disposé à soutenir la lutte avec le courage désespéré.

Le brick de guerre le *Bougainville*, qui porte des nouvelles de Candie; ces nouvelles vont jusqu'au 2 de ce mois. L'insurrection gagnait tous les jours du terrain. Les Grecs ont formé un gouvernement, ils ont nommé un administrateur pris parmi le peuple. On est disposé à soutenir la lutte avec le courage désespéré.

Le brick de guerre le *Bougainville*, qui porte des nouvelles de Candie; ces nouvelles vont jusqu'au 2 de ce mois. L'insurrection gagnait tous les jours du terrain. Les Grecs ont formé un gouvernement, ils ont nommé un administrateur pris parmi le peuple. On est disposé à soutenir la lutte avec le courage désespéré.

Le brick de guerre le *Bougainville*, qui porte des nouvelles de Candie; ces nouvelles vont jusqu'au 2 de ce mois. L'insurrection gagnait tous les jours du terrain. Les Grecs ont formé un gouvernement, ils ont nommé un administrateur pris parmi le peuple. On est disposé à soutenir la lutte avec le courage désespéré.

Le brick de guerre le *Bougainville*, qui porte des nouvelles de Candie; ces nouvelles vont jusqu'au 2 de ce mois. L'insurrection gagnait tous les jours du terrain. Les Grecs ont formé un gouvernement, ils ont nommé un administrateur pris parmi le peuple. On est disposé à soutenir la lutte avec le courage désespéré.

Le brick de guerre le *Bougainville*, qui porte des nouvelles de Candie; ces nouvelles vont jusqu'au 2 de ce mois. L'insurrection gagnait tous les jours du terrain. Les Grecs ont formé un gouvernement, ils ont nommé un administrateur pris parmi le peuple. On est disposé à soutenir la lutte avec le courage désespéré.

l'usufruit de ses biens à la princesse Camerata, sa fille et la propriété à son petit-fils, le jeune prince Camerata, en faveur duquel il a érigé un majorat, à la condition qu'il établirait sa résidence à Bologne.

— Nous lisons dans le même journal :
On écrit de Rome. On commencera prochainement la vente publique du mobilier du Cardinal Fesch. On y voit, en outre, une richesse immense en objets d'or et d'argent, tout le linge dont s'est servi Napoléon à l'île d'Elbe et tout son chiffre. La galerie, se composant de 17,000 tableaux, ne sera vendue que plus tard.

— Des lettres d'Alger datées du 14 mai, nous annoncent que S. A. B. le duc de Nemours devait partir le matin, 14, pour Oran; et quelques heures plus tard, M. Bugeaud fera route aussi pour cette ville sur le bateau à vapeur le *Phare*; il prend avec lui les compagnies d'élite du 3^e bataillon du 1^{er} et du 4^e de ligne. M. de Corcelles, de Tocqueville et de Beaumont, députés, accompagneront le gouverneur-général dans la province d'Oran. Quelques personnes disent que M. le duc de Nemours et le général Bugeaud se rendent d'abord à Mostaghem, d'où ils sortiront à la tête du corps d'armée, deux autres fortes colonnes, partiront en même temps d'Oran et de Blidah et se joindront à la division du centre pour opérer sur une vaste échelle. On parlait vaguement de divisions survenues entre le gouverneur général et quelques officiers généraux, à la suite de la campagne de Milianah. Ce bruit prend un peu plus de consistance. Il paraît même que les maréchaux de camp Duvivier, de Tarlé et Changarnier vont quitter l'Afrique. Le colonel Bledau qui commande le 17^e léger, voulait, pour la même cause, rentrer en France; mais M. le duc de Nemours a interposé sa médiation officieuse pour faire renoncer le colonel à ce projet. On annonce la prochaine arrivée du duc d'Aumale et du 24^e régiment de ligne qui restera à Alger.

— Le *Patriote de l'An* raconte une atroce plaisanterie, qui s'est terminée par un crime de la nature la plus révoltante :

Une brutale et cruelle plaisanterie vient de conduire au crime deux jeunes gens de la commune de C. . . .

Ces deux êtres dépravés, qui avaient tué une énorme couleuvre, ont eu la détestable pensée d'effrayer une jeune fille de 16 ans à l'aide de ce reptile. Saisissant tour-à-tour cet animal et le jetant sur cette malheureuse, malgré ses prières, ses larmes, ses cris, son désespoir, l'un d'eux est parvenu à faire un épouvantable collier à la victime. L'impression produite a été au-dessus des forces de cette pauvre enfant; elle est tombée mourante.

Ces deux misérables, insensibles à une pareille situation, n'ont éprouvé, en présence du résultat de leur jeu atroce, que le sentiment d'une passion brutale, qu'ils ont assouvie tour-à-tour.

La jeune fille n'est pas morte, mais son état offre les plus grands dangers; elle est d'ailleurs frappée d'aliénation mentale.

— La justice informe. — Ainsi qu'é nous l'avons annoncé la frégate *la Belle-Poule*, commandée par S. A. R. Mgr. le prince de Joinville et le brick le *Cassard*, commandé par M. Lugeol, capitaine de corvette, sont partis de Cherbourg, ces jours derniers.

— La cour d'assises, jugeant sans jury, a prononcé, dans son audience du 21, sur l'opposition formée par M. Foucault contre l'arrêt par défaut encouru par la *Gazette de France*, et portant condamnation à 5,000 fr. d'amende pour infidélité et mauvaise foi dans le compte-rendu du procès des lettres publiées par la *France*. La discussion portait sur cet énoncé de la *Gazette*, que M^e Berryer avait plaidé l'authenticité des lettres, et la bonne foi de ceux qui les avaient publiées. Le ministre public a soutenu que M^e Berryer n'avait point abordé la question de la vérité quant aux lettres publiées par la *France*, mais seulement la bonne foi. M^e Berryer a cherché à établir, au contraire, que plusieurs des moyens qu'il avait présentés avaient incontestablement pour but d'établir l'existence réelle des lettres dont les originaux, avait-il dit, existaient en Angleterre.

Le tribunal a débouté M. Foucault de son opposition, et maintenu le jugement qui avait été rendu par défaut.

La *Gazette de France* annonce qu'elle va se pourvoir en cassation contre cet arrêt.

Nous annonçons une Méthode de Calcul complètement ignorée en France, et dont le succès est depuis des siècles bien constaté en Chine, en Russie, etc. On saura gré, nous n'en doutons pas, à l'auteur, M. Teysnière, de l'avoir mise à la portée de tout le monde; par son moyen, les mères de famille, les maîtres d'école pourront enseigner aux enfants qui sont sous leur direction les Eléments de l'Arithmétique, avec la plus grande facilité et en très-peu de temps.

(Voir aux Annonces).

ANGLETERRE. — A la chambre des communes, séance du 13, une motion de M. Muntz tendant à provoquer une enquête sur la conduite de lord Cardigan, a été repoussé par 135 voix contre 58. Immédiatement après, le débat sur les sucres a repris son cours. La discussion s'échauffe et s'envenime et se prolonge; elle a été renvoyée à lundi.

Les tories reprochent à leurs adversaires de s'adresser aux passions populaires, qui paraissent du reste répondre à leur appel, car les meetings contre les lois des céréales se multiplient rapidement. Le *Morning-Chronicle* énumère les lieux où de semblables réunions ont été tenues. Birmingham est du nombre.

L'issue des débats ouverts à la chambre des communes ne paraît plus douteuse. Le ministère sera battu comme il s'y attendait. Selon les *Débats* le cabinet voulait par suite de cet échec faire place aux tories; mais la reine aurait déclaré positivement qu'elle n'accepterait pas la démission de ses ministres, sans faire un appel au pays.

— Le *Great-Western*, parti de New-York le 1^{er} mai, est arrivé à Bristol, le 14. A la chambre d'as-

semblée de New-York, M. Homann a demandé l'élargissement de Mac-Leod, sa détention étant contraire à l'honneur national, du moment que le gouvernement anglais avait pris sur lui l'affaire de la *Caroline*. Un débat assez vif s'était engagé, mais on pensait généralement que la motion serait repoussée.

— On lit dans le *Sun*.
O'Connell vient d'adresser au peuple d'Irlande une proclamation qui commence ainsi :

« Agitation! Agitation! Agitation! A aucune époque de notre histoire l'agitation n'a été plus nécessaire... »

Suivent des déclamations sur le ton violent habituel au grand agitateur, contre les tories, et la convocation au 23 courant de tout le peuple irlandais, pour que dans chaque ville, chaque comté, chaque bourg, chaque hameau, une pétition à la reine soit signée, pour la conjurer de ne pas livrer l'Irlande fidèle au caprice barbare des tories et des bigots. Cette proclamation porte pour épigraphe cette sentence, répétée à la fin : « Fils d'esclaves, ne savez-vous pas que celui qui veut être libre doit frapper? »

ESPAÑE. — Le 9 mai, le duc de la Victoire a prêté serment devant les cortès en qualité de régent du royaume. Cette cérémonie a été très imposante, et avait attiré un grand concours de monde.

Les ministres actuels ont été provisoirement maintenus.

ESPAÑE. — Le 9 mai, le duc de la Victoire a prêté serment devant les cortès en qualité de régent du royaume. Cette cérémonie a été très imposante, et avait attiré un grand concours de monde.

ESPAÑE. — Le 9 mai, le duc de la Victoire a prêté serment devant les cortès en qualité de régent du royaume. Cette cérémonie a été très imposante, et avait attiré un grand concours de monde.

ESPAÑE. — Le 9 mai, le duc de la Victoire a prêté serment devant les cortès en qualité de régent du royaume. Cette cérémonie a été très imposante, et avait attiré un grand concours de monde.

ESPAÑE. — Le 9 mai, le duc de la Victoire a prêté serment devant les cortès en qualité de régent du royaume. Cette cérémonie a été très imposante, et avait attiré un grand concours de monde.

ESPAÑE. — Le 9 mai, le duc de la Victoire a prêté serment devant les cortès en qualité de régent du royaume. Cette cérémonie a été très imposante, et avait attiré un grand concours de monde.

ESPAÑE. — Le 9 mai, le duc de la Victoire a prêté serment devant les cortès en qualité de régent du royaume. Cette cérémonie a été très imposante, et avait attiré un grand concours de monde.

ESPAÑE. — Le 9 mai, le duc de la Victoire a prêté serment devant les cortès en qualité de régent du royaume. Cette cérémonie a été très imposante, et avait attiré un grand concours de monde.

ESPAÑE. — Le 9 mai, le duc de la Victoire a prêté serment devant les cortès en qualité de régent du royaume. Cette cérémonie a été très imposante, et avait attiré un grand concours de monde.

ESPAÑE. — Le 9 mai, le duc de la Victoire a prêté serment devant les cortès en qualité de régent du royaume. Cette cérémonie a été très imposante, et avait attiré un grand concours de monde.

ESPAÑE. — Le 9 mai, le duc de la Victoire a prêté serment devant les cortès en qualité de régent du royaume. Cette cérémonie a été très imposante, et avait attiré un grand concours de monde.

ESPAÑE. — Le 9 mai, le duc de la Victoire a prêté serment devant les cortès en qualité de régent du royaume. Cette cérémonie a été très imposante, et avait attiré un grand concours de monde.

ESPAÑE. — Le 9 mai, le duc de la Victoire a prêté serment devant les cortès en qualité de régent du royaume. Cette cérémonie a été très imposante, et avait attiré un grand concours de monde.

ESPAÑE. — Le 9 mai, le duc de la Victoire a prêté serment devant les cortès en qualité de régent du royaume. Cette cérémonie a été très imposante, et avait attiré un grand concours de monde.

ESPAÑE. — Le 9 mai, le duc de la Victoire a prêté serment devant les cortès en qualité de régent du royaume. Cette cérémonie a été très imposante, et avait attiré un grand concours de monde.

ESPAÑE. — Le 9 mai, le duc de la Victoire a prêté serment devant les cortès en qualité de régent du royaume. Cette cérémonie a été très imposante, et avait attiré un grand concours de monde.

ESPAÑE. — Le 9 mai, le duc de la Victoire a prêté serment devant les cortès en qualité de régent du royaume. Cette cérémonie a été très imposante, et avait attiré un grand concours de monde.

ESPAÑE. — Le 9 mai, le duc de la Victoire a prêté serment devant les cortès en qualité de régent du royaume. Cette cérémonie a été très imposante, et avait attiré un grand concours de monde.

ESPAÑE. — Le 9 mai, le duc de la Victoire a prêté serment devant les cortès en qualité de régent du royaume. Cette cérémonie a été très imposante, et avait attiré un grand concours de monde.

ESPAÑE. — Le 9 mai, le duc de la Victoire a prêté serment devant les cortès en qualité de régent du royaume. Cette cérémonie a été très imposante, et avait attiré un grand concours de monde.

ESPAÑE. — Le 9 mai, le duc de la Victoire a prêté serment devant les cortès en qualité de régent du royaume. Cette cérémonie a été très imposante, et avait attiré un grand concours de monde.

ESPAÑE. — Le 9 mai, le duc de la Victoire a prêté serment devant les cortès en qualité de régent du royaume. Cette cérémonie a été très imposante, et avait attiré un grand concours de monde.

semblée de New-York, M. Homann a demandé l'élargissement de Mac-Leod, sa détention étant contraire à l'honneur national, du moment que le gouvernement anglais avait pris sur lui l'affaire de la *Caroline*. Un débat assez vif s'était engagé, mais on pensait généralement que la motion serait repoussée.

— On lit dans le *Sun*.
O'Connell vient d'adresser au peuple d'Irlande une proclamation qui commence ainsi :

« Agitation! Agitation! Agitation! A aucune époque de notre histoire l'agitation n'a été plus nécessaire... »

Suivent des déclamations sur le ton violent habituel au grand agitateur, contre les tories, et la convocation au 23 courant de tout le peuple irlandais, pour que dans chaque ville, chaque comté, chaque bourg, chaque hameau, une pétition à la reine soit signée, pour la conjurer de ne pas livrer l'Irlande fidèle au caprice barbare des tories et des bigots. Cette proclamation porte pour épigraphe cette sentence, répétée à la fin : « Fils d'esclaves, ne savez-vous pas que celui qui veut être libre doit frapper? »

ESPAÑE. — Le 9 mai, le duc de la Victoire a prêté serment devant les cortès en qualité de régent du royaume. Cette cérémonie a été très imposante, et avait attiré un grand concours de monde.

ESPAÑE. — Le 9 mai, le duc de la Victoire a prêté serment devant les cortès en qualité de régent du royaume. Cette cérémonie a été très imposante, et avait attiré un grand concours de monde.

ESPAÑE. — Le 9 mai, le duc de la Victoire a prêté serment devant les cortès en qualité de régent du royaume. Cette cérémonie a été très imposante, et avait attiré un grand concours de monde.

ESPAÑE. — Le 9 mai, le duc de la Victoire a prêté serment devant les cortès en qualité de régent du royaume. Cette cérémonie a été très imposante, et avait attiré un grand concours de monde.

ESPAÑE. — Le 9 mai, le duc de la Victoire a prêté serment devant les cortès en qualité de régent du royaume. Cette cérémonie a été très imposante, et avait attiré un grand concours de monde.

ESPAÑE. — Le 9 mai, le duc de la Victoire a prêté serment devant les cortès en qualité de régent du royaume. Cette cérémonie a été très imposante, et avait attiré un grand concours de monde.

ESPAÑE. — Le 9 mai, le duc de la Victoire a prêté serment devant les cortès en qualité de régent du royaume. Cette cérémonie a été très imposante, et avait attiré un grand concours de monde.

ESPAÑE. — Le 9 mai, le duc de la Victoire a prêté serment devant les cortès en qualité de régent du royaume. Cette cérémonie a été très imposante, et avait attiré un grand concours de monde.

ESPAÑE. — Le 9 mai, le duc de la Victoire a prêté serment devant les cortès en qualité de régent du royaume. Cette cérémonie a été très imposante, et avait attiré un grand concours de monde.

ESPAÑE. — Le 9 mai, le duc de la Victoire a prêté serment devant les cortès en qualité de régent du royaume. Cette cérémonie a été très imposante, et avait attiré un grand concours de monde.

ESPAÑE. — Le 9 mai, le duc de la Victoire a prêté serment devant les cortès en qualité de régent du royaume. Cette cérémonie a été très imposante, et avait attiré un grand concours de monde.

ESPAÑE. — Le 9 mai, le duc de la Victoire a prêté serment devant les cortès en qualité de régent du royaume. Cette cérémonie a été très imposante, et avait attiré un grand concours de monde.

ESPAÑE. — Le 9 mai, le duc de la Victoire a prêté serment devant les cortès en qualité de régent du royaume. Cette cérémonie a été très imposante, et avait attiré un grand concours de monde.

ESPAÑE. — Le 9 mai, le duc de la Victoire a prêté serment devant les cortès en qualité de régent du royaume. Cette cérémonie a été très imposante, et avait attiré un grand concours de monde.

ESPAÑE. — Le 9 mai, le duc de la Victoire a prêté serment devant les cortès en qualité de régent du royaume. Cette cérémonie a été très imposante, et avait attiré un grand concours de monde.

ESPAÑE. — Le 9 mai, le duc de la Victoire a prêté serment devant les cortès en qualité de régent du royaume. Cette cérémonie a été très imposante, et avait attiré un grand concours de monde.

ESPAÑE. — Le 9 mai, le duc de la Victoire a prêté serment devant les cortès en qualité de régent du royaume. Cette cérémonie a été très imposante, et avait

ros, Pathmos, Nios, Stryphalia, Pylos et Egine.

Le 7 juin de l'année suivante, 1538, Barberousse réunit sous ses ordres une flotte de cent cinquante-et-un vaisseaux ou galères, et fit voile pour Skyros, situé en face de l'île de Negrepont qu'il frappa de contributions énormes. Candie, Scarpanto, Piscopia, eurent le même sort. Relâchant quelque temps à Stryphalia, Barberousse envoya de tous côtés des bâtiments légers pour attaquer les vaisseaux et les convois chrétiens; dans le cours de cette campagne et de la campagne précédente, Barberousse descendit dans vingt-cinq îles vénitienes, et en frappa treize de contributions. Le 25 septembre de la même année, il y eut, vis-à-vis le promontoire d'Actium, une bataille entre la flotte ottomane, commandée par Barberousse (et sous lui par les corsaires Murad, Dragut et Sali-Reis), et la flotte combinée de Venise et d'Espagne, commandée par André Doria.

Les turcs étaient mouillés dans le golfe d'Arva lorsque les chrétiens vinrent jeter l'ancre devant Zierza. Barberousse sortit du port et offrit le combat à Doria: d'abord celui-ci l'évita; mais l'aile droite des chrétiens s'étant engagée sans son ordre, l'affaire devint générale. Doria se tenait debout sur le banc de sa galère; revêtu d'un pourpoint éramois, une épée nue à la main; autour de lui étaient réunis plusieurs nobles en habits blancs. Le combat fut acharné, il dura une heure et demie; sans la nuit, Doria était complètement battu par Barberousse, qui fit sauter deux galères vénitienes, deux galères espagnoles et trois vaisseaux du pape. Barberousse envoya son fils porter cette nouvelle au sultan. Soliman, pour récompenser les services de son amiral, augmenta sa solde annuelle de 100,000 aspres (2,250 liv.), à percevoir sur les biens de la couronne. Pendant que Barberousse remportait ces avantages dans l'Archipel et tenait Doria en échec, Suleiman-Pacha, cette même année, acquit une grande prépondérance dans la mer Rouge. Il quitta le port de Suez pour se diriger vers les côtes de l'Arabie; sa flotte était forte de soixante-dix voiles et portait vingt-quatre mille hommes de troupes. En moins de dix mois, il soumit à l'autorité du sultan, Sedid, Aalen, Goujourat, Diou, Djeddé.

D'un autre côté, Venise, fatiguée d'une guerre longue et acharnée, ouvrit de nouvelles négociations: au commencement de 1541, un traité de paix fut conclu avec la république; elle abandonna à la Porte Malvoisie et Napoli de Romanie, les forts de Nadin et d'Uraua, sur la côte de Dalmatie; toutes les îles de l'Archipel dont s'était emparé Barberousse; et enfin elle consentait à payer 100,000 ducats, à titre d'indemnité, pour les frais de la guerre.

Le 20 octobre 1541, la flotte ottomane, commandée par un renégat, lieutenant de Barberousse, renfermée dans le port d'Alger, vit l'effroyable désastre de l'armada que Charles-Quint avait amenée pour faire le siège de cette ville. Cette armée se composait de soixante-quatorze galères et de deux cents navires de toute grandeur, qui portaient vingt-quatre mille hommes d'infanterie et mille cavaliers. On voyait à bord de la flotte impériale un grand nombre de femmes espagnoles qui étaient venues assister à cette expédition comme à un tournoi, persuadées d'une facile conquête; les troupes étaient commandées par Charles-Quint, André Doria et Colonna sous ses ordres. Elles se composaient de vieilles bandes de l'Empire et de l'Espagne. Elles avaient débarqué au cap Matifou, éloigné environ de trois lieues d'Alger. Ce fut pendant le court trajet du point de débarquement à la ville que l'armée de Charles-Quint, harcelée par une nuée d'Arabes inondée par

une tempête de grêle et de neige qui dura toute la nuit, périt presque tout entière. L'ouragan fit sombrer le plus grand nombre des vaisseaux; à peine Doria et l'empereur purent-ils échapper à ce sinistre. Pendant cet orage effroyable, Barberousse avait été confiné par ce vent dans un port très-sûr.

En 1542, l'ambassadeur de France Paulin conclut un traité avec la Porte au nom de François 1^{er} son maître, pour continuer la guerre contre Charles-Quint. Barberousse commandait la flotte ottomane; après avoir attaqué Messine elle vint mouiller à Marseille. Barberousse fut reçu dans cette ville avec les plus grands honneurs. L'ambassadeur y trouva des ordres ultérieurs du roi, d'après lesquels les forces françaises, réunies aux forces ottomanes, devaient entreprendre le siège de Nice. La flotte française, sous les ordres du duc d'Enghien, se composait de dix-huit vaisseaux et de vingt-deux galères. Nice fut attaquée, pillée et ravagée par l'armée ottomane, qui revint à Constantinople. Après d'autres combats peu considérables, la paix fut signée, le 1^{er} août 1547, entre le sultan et Charles-Quint; de plus, l'Autriche, désirant terminer la guerre de Hongrie, s'obligea de payer à la Porte une redevance annuelle de 30,000 ducats, premier tribut que cette puissance ait payé à l'empire ottoman.

L'année précédente, 1546, Barberousse mourut, âgé de près de soixante-seize ans, dans le palais qu'il s'était fait construire sur la rive du Bosphore, et où il vivait avec la plus grande magnificence. En mourant, il recommanda vivement au sultan de prendre, pour le remplacer, le Juif renégat Sinan et Dragut (Thorghoud), qui avaient tous deux vaillamment servi sous ses ordres; il engagea aussi le sultan à ne pas oublier un renégat calabrais, nommé Occhiali, jeune corsaire qui, selon Barberousse, promettait de devenir un grand homme de mer, et qui fut en effet un des meilleurs marins du règne de Sélim.

Eugène SUE.
(France Maritime).

Spécifico-Punaises.

BREVET D'INVENTION, DE PERFECTIONNEMENT ET D'IMPORTATION.

Le sieur JUSTIN DIACON, demeurant au Puy (Haute-Loire) patenté, prévient le public qu'il possède un spécifique infailible pour la destruction des Animaux et Vermes nuisibles dans les habitations, tels que Punaises, Rats, Souris, Grillons, Cafards et Taupes; on peut l'employer sans aucun danger pour les autres Animaux domestiques qui n'essaient jamais d'en goûter.

Il est délivré un Prospectus indicatif de la manière de se servir des Fioles et Paquets aux personnes qui en achètent.

Dépôt chez M. A. VALERY, épiciier droguiste rue Napoléon à Bastia.

La Créosote Billard contre les
MAUX DE DENTS

Enlève à l'instant la douleur de dents la plus vive et guérit la carie des dents gâtées, à franc le flacon avec l'instruction.

— Pharmaciens dépositaires.
Sampolo, à Ajaccio; Louis Gregory à Bastia.

MÉTHODE CHINOISE,

Mise à la portée de tout le monde, ou l'Art de calculer sans savoir même ni lire ni écrire, par Teyssède: un grand in-18: prix: 1 fr.; par la poste, 1 fr. 25 c.

PARIS. — DESLOGES, Éditeur, rue St-André-des-Arts, 39;

Et chez les principaux Libraires.

GUÉRISON RADICALE DES HERNIES,

et descentes de matrice ou traitement des hernies ou des cistes, rendant les bandages et les pessaires inutiles, sans aucun dérangement ni régime, approuvé par l'ACADÉMIE royale de Médecine

Pour plus amples renseignements, voir l'instruction qui sera envoyée gratis, franco de port par la poste, aux personnes qui en feront la demande par lettres affranchies.

L'efficacité de ce remède est reconnue, et la guérison est assurée. S'adresser à l'auteur M. PIERRE SIMON, herniaire et bandagiste aux Herbières, département de la Vendée. (Donner l'adresse anplement et très lisiblement. Affranchir.)

MOUVEMENT DU PORT DE BASTIA

Du 21 au 28 Mai 1841.

ARRIVÉES.

Macinaggio. V^e des Carmes, gond. c. Torre, vin. Macinaggio. St-Pierre, gond. c. Tomasi, vin. Padulella. La Corse, b. goél. c. Sisco, planches. Ersa. St-Joseph, bouf. c. Canavaggia, lest. Pronete. Lavasina, gond. c. Guasco, vin. Gènes. V^e des Carmes, bouf. c. Figallo, diverses. Livourne. Pozzodiborgo, bat. à vap. c. Valzi, diverses. Une arrivée. Livourne. Sebastiani, bat. à vap. c. Sactoni, diverses. Une arrivée. Bonifacio. St-Antoine, gond. c. Valery, Ant Laur. boufs. Livourne. Précurseur, bouf. c. Cardella, divers. Toulon. Var, b. à v. c. Valzi, dépêches.

DÉPARTS.

Porto-Ferrajo. V^e des Carmes, balancelle, c. Moraucci, lest. Toulon. Var, b. à vap. c. Valzi, dépêches. Toulon. La Corse, b. goél. c. Sisco, planches. Gènes. Mouché, chebeck, c. Truzio, huile. Portovecchio. Baptiste, chasse-maree c. Cervoni, briques. Ajaccio. St-Joseph, gond. c. Nicolai, diverses. Cagnano. St-Pierre, gond. c. Morazzani, futail. Cagnano. St-Antoine, gond. c. Santelli, futails. Calzarello. St-Antoine, gond. c. Olivieri, divers. Livourne. St-Pierre, b. à vap. c. Sisco, passagers. Un départ. Livourne. Pozzodiborgo, bat. à vap. c. Valzi, passagers. Un départ. Livourne. Sebastiani, b. à vap. c. Sactoni, passagers. Un départ.

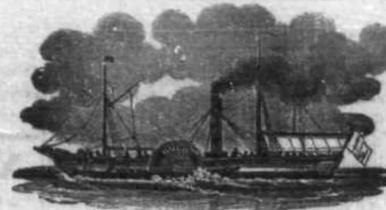
Le Gérant N. TARTAROLI.

BASTIA — IMPRIMERIE FABIANI.

ON S'ABONNE A BASTIA
AU BUREAU DU JOURNAL

A PARIS

A l'Office-Correspondance d'AGUSTE DE VIGNY et Comp. Place de la Bourse N° 5, où l'on reçoit les annonces pour l'Insulaire Français.



L'Insulaire Français,

JOURNAL POLITIQUE ET LITTÉRAIRE.

Bastia.

La loi sur les travaux extraordinaires adoptée par la chambre des députés, dans sa séance du 19 mai dernier, vient d'allouer au département de la Corse un nouveau secours de 3,000,000 pour la construction de routes royales. En joignant cette somme aux crédits votés pour le même objet, dans les sessions de 1837 et de 1839, l'on obtient un total de 12,600,000. Sur le continent, le prix moyen de construction des routes royales étant, par lieue, en empiérement, de 72,000 fr., et le prix devant être sans doute à peu près le même en Corse, ce sont donc près de 175 lieues nouvelles de routes royales dont la Corse se trouvera pourvue, grâce aux ressources extraordinaires que ces trois votes des chambres ont accordé à notre île. A cette somme il est juste d'ajouter encore le million affecté aux ports d'Ajaccio et de l'île-Rousse, en tout 13,600,000 fr. qui doivent être dépensés en Corse et dans son intérêt. En présence de ces actes significatifs, il est impossible de ne pas reconnaître les intentions bienveillantes dont sont animés le gouvernement et les chambres envers notre pays. Il est fâcheux que ces bonnes intentions ne puissent pas être secondées avec activité par l'administration des ponts-et-chaussées qui apporte, à tout ce qu'elle fait, une lenteur véritablement désespérante et qui à un parti pris, à ce qu'il paraît, de ne tenir aucun compte des réclamations qui lui sont adressées et qui porte tous ses efforts là où ils sont le moins urgents et le moins impérieux. En veut-on des exemples? L'année dernière, la route de Bastia à Corte était, de lieues en lieues, encombrée de travailleurs qui s'occupaient à faire des rectifications de pentes ou de direction peu importantes au fond, tandis que les abords de Bastia, où l'on demande le nivellement de la pente si rapide qui aboutit à St-Joseph, étaient complètement abandonnés, tandis que le pont de Corte, dont nous signalions il y a huit jours les dangers pour les voyageurs, était

absolument oublié. Or, n'aurait-il pas été plus urgent, plus utile de songer à ces deux points si importants de la route, plutôt que d'aller gaspiller du temps, de l'argent et du travail sur dix à douze points différents, isolés, perdus au milieu de la route et qui n'avaient d'autre résultat que de rendre le chemin à-peu-près impraticable sur près de dix à douze lieues de parcours? Pourquoi ne pas concentrer tous les ouvriers sur un même point à la fois, au lieu de les disperser sur dix ou douze? Nous ne savons quels sont les principes qui président aux travaux des ponts et-chaussées; nous ne savons quelles exigences si peu raisonnables pèsent sur cette administration, mais ce que nous comprenons très-bien, c'est qu'il n'est pas un simple particulier qui voudrait diriger ses constructions en suivant un système aussi vicieux qui ne songe, en quelque sorte, qu'à faire des ruines partout, sous prétexte de déployer de l'activité, et qui commence des travaux sur tous les points, à la fois, sans rien achever. Ainsi, par exemple, comprend-on qu'il ait fallu plus de trois ans pour ouvrir la traverse à Bastia et qu'aujourd'hui encore cette traverse ne soit pas même à l'état de simple entretien? Comprend-on que les ponts-et-chaussées aient commencé les travaux du quai sur la place St-Nicolas, avant d'avoir terminé cette interminable traverse? N'était-il pas plus simple, plus rationnel de porter, pour une quinzaine de jours, tous les ouvriers au haut de la rue droite et d'achever le mur qu'on y construit (1) pour y soutenir les terrassements, plutôt que d'abandonner cette construction commencée, pour en aller entreprendre une autre qui, pour le moment, ne servira absolument à rien? Au moins en agissant, comme nous sommes surpris

qu'on ne l'ait pas fait, on aurait livré la traverse achevée, en bon état, à la circulation, et le commerce aurait pu ainsi profiter de ces travaux six mois plus tôt. Mais il paraît que c'est là la chose dont se soucient le moins les ponts-et-chaussées. On dirait vraiment qu'ils font des routes pour le plaisir d'en faire, par le seul amour de l'art, et sans se douter que s'il importe de construire des routes, il importe tout autant de les livrer le plus promptement possible à la circulation. Encore un coup, nous ne comprenons rien à une telle manière de procéder.

Si de cette lenteur dans les travaux, si de cette division peu judicieuse des travailleurs, sur plusieurs points à la fois, nous passons à l'étude, à la rédaction des plans, nous rencontrons de nouveaux sujets de critique bien plus affligeants encore. Certes, nous ne contestons pas l'habileté des ingénieurs français, nous savons tout ce qu'il y a de connaissances positives, réelles chez eux, nous savons qu'ils s'entendent admirablement à faire de magnifiques travaux; mais ce qui est vraiment désolant dans un pays qui a besoin d'activité, de promptitude, dans un temps où la vie coule si vite, où les besoins nouveaux, qui surgissent de tous côtés, à la fois, sont si impérieux, à une époque où nous sommes dévorés du désir d'améliorer, après avoir déjà tant amélioré, c'est cette lenteur, ce flegme désespérant du génie civil qui ne s'émue de rien et qui reste presque immobile, alors que tout s'agite autour de lui. C'est à un mal, un très grand mal que de bons esprits ont déjà signalé et que nous signalons à notre tour, pour notre faible part, désirant vivement que le gouvernement porte enfin son attention sur une réforme qui devient de plus en plus urgente: l'affaiblissement de la centralisation et surtout de la bureaucratie qui nous ruine de plus en plus et qui nous fait perdre un temps précieux, grâce à ses colossales et inutiles paperasseries, qui font seulement le tourment de malheureux expéditionnaires, sans profit aucun pour le pays. C'est là un mal auquel les ponts-et-chaussées paraissent assujettis, plus qu'aucune autre ad-

(1) On attendra, sans doute, que quelque grave accident soit arrivé à-bas de St-Angelo, pour placer des bornes, ou un garde-fou le long du mur qu'on y construit, dans cet endroit, pour soutenir la route qui est élevée de plus de 5 mètres au-dessus du chemin qui descend dans la rue droite. C'est là un véritable casse-cou, établi comme à plaisir. Il ne sert de rien du mur de soutènement à l'entrée de la traverse.

